



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice 2006

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	4
BILAN AU 31 DECEMBRE 2006	5
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2005 AU 31 DECEMBRE 2006	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2006	8

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	9
1.a Normes comptables applicables	9
1.b Principes de consolidation	9
1.c Actifs et passifs financiers	13
1.d Assurance	23
1.e Immobilisations	24
1.f Contrats de location	25
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	27
1.h Avantages bénéficiant au personnel	27
1.i Paiement à base d'actions	29
1.j Provisions de passif	30
1.k Impôt courant et différé	30
1.l Tableau des flux de trésorerie	31
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	31
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	32
2.a Marge d'intérêts	32
2.b Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	33
2.c Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	34
2.d Produits et charges des autres activités	35
2.e Coût du risque et dépréciations constituées au titre du risque de crédit et de contrepartie	36
2.f Impôt sur les bénéfices	38
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	39
4. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE	42
4.a Risque de crédit	43
4.b Risques de marché relatifs aux activités de transactions sur instruments financiers	47
4.c Risques de marché relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements	50
4.d Risque de liquidité	54
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2006	57
5.a Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	57
5.b Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	58
5.c Instruments financiers dérivés à usage de couverture	60
5.d Actifs financiers disponibles à la vente	61
5.e Prêts, créances et dettes sur la clientèle	62
5.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	63
5.g Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	66
5.h Impôts courants et différés	66
5.i Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	67
5.j Participations dans les sociétés mises en équivalence	68
5.k Immobilisations de placement et d'exploitation	69
5.l Ecarts d'acquisition	70
5.m Provisions techniques des sociétés d'assurance	71
5.n Provisions pour risques et charges	72

6.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	74
6.a	Engagements de financement	74
6.b	Engagements de garantie	74
6.c	Engagements sur opérations de titrisation pour le compte de la clientèle	75
7.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	76
7.a	Frais de personnel	76
7.b	Engagements sociaux	76
7.c	Paiements à base d'actions	80
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	86
8.a	Evolution du capital et résultat par action	86
8.b	Périmètre de consolidation	92
8.c	Regroupement d'entreprises	110
8.d	Informations complémentaires relatives à l'opération Galeries Lafayette	115
8.e	Informations complémentaires relatives à l'opération Axa - Finaxa	115
8.f	Parties liées	116
8.g	Ventilation du bilan par échéance	124
8.h	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	125

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2006

En millions d'euros,	Notes	Exercice 2006	Exercice 2005
Intérêts et produits assimilés	2.a	44 582	32 087
Intérêts et charges assimilées	2.a	(35 458)	(24 354)
Commissions (produits)		10 395	8 701
Commissions (charges)		(4 291)	(4 154)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.b	7 573	5 212
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.c	1 367	1 353
Produits des autres activités	2.d	23 130	21 607
Charges des autres activités	2.d	(19 355)	(18 598)
PRODUIT NET BANCAIRE		27 943	21 854
Charges générales d'exploitation		(16 137)	(12 627)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.k	(928)	(742)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		10 878	8 485
Coût du risque	2.e	(783)	(610)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 095	7 875
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		293	352
Gains nets sur autres actifs immobilisés		195	211
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(13)	(14)
RESULTAT AVANT IMPOT		10 570	8 424
Impôt sur les bénéfices	2.f	(2 762)	(2 138)
RESULTAT NET		7 808	6 286
dont intérêts minoritaires		500	434
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		7 308	5 852
Résultat par action	8.a	8,03	6,96
Résultat dilué par action	8.a	7,95	6,90

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

En millions d'euros		31 décembre 2006	31 décembre 2005
	Notes		
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		9 642	7 115
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.b	744 858	700 525
Instruments financiers dérivés de couverture	5.c	2 803	3 087
Actifs financiers disponibles à la vente	5.d	96 739	92 706
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.a	75 170	45 009
Prêts et créances sur la clientèle	5.e	393 133	301 196
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(295)	(61)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.g	15 149	15 445
Actifs d'impôts courants et différés	5.h	3 443	2 135
Comptes de régularisation et actifs divers	5.i	66 915	65 327
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.j	2 772	1 823
Immeubles de placement	5.k	5 813	5 255
Immobilisations corporelles	5.k	12 470	9 213
Immobilisations incorporelles	5.k	1 569	1 225
Ecart d'acquisition	5.l	10 162	8 079
TOTAL ACTIF		1 440 343	1 258 079
DETTES			
Banques centrales, CCP		939	742
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.b	653 328	610 681
Instruments financiers dérivés de couverture	5.c	1 335	1 015
Dettes envers les établissements de crédit	5.a	143 650	118 893
Dettes envers la clientèle	5.e	298 652	247 494
Dettes représentées par un titre	5.f	121 559	84 629
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		367	901
Passifs d'impôts courants et différés	5.h	2 306	2 206
Comptes de régularisation et passifs divers	5.i	53 661	48 446
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.m	87 044	76 523
Provisions pour risques et charges	5.n	4 718	3 850
Dettes subordonnées	5.f	17 960	16 706
Total Dettes		1 385 519	1 212 086
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves liées</i>		15 589	9 701
<i>Réserves consolidées</i>		21 590	19 694
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>		7 308	5 852
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe		44 487	35 247
Gains et pertes latents ou différés, part du groupe		5 025	5 471
Total Part du groupe		49 512	40 718
Intérêts minoritaires		5 312	5 275
Total Capitaux Propres Consolidés		54 824	45 993
TOTAL PASSIF		1 440 343	1 258 079

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{er} JANVIER 2005 AU 31 DECEMBRE 2006

en millions d'euros	Part du Groupe				Total capital et réserves
	Capital et réserves liées	Actions de préférence et assimilées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves et résultat de la période	
Capitaux propres au 1er janvier 2005 avant affectation du résultat	12 109	-	(2 661)	19 270	28 718
Affectation du résultat de l'exercice 2004				(1 659)	(1 659)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 après affectation du résultat	12 109	-	(2 661)	17 611	27 059
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	286				286
Réduction de capital	(2 694)		2 694		-
Emission d'actions de préférence		2 424			2 424
Mouvements sur actions propres			(235)	(63)	(298)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			37	35	72
Rémunération des actions de préférence				(19)	(19)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				(92)	(92)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				(92)	(92)
	(2 408)	2 424	2 496	(139)	2 373
Autres variations				(37)	(37)
Gains ou pertes latents de l'exercice :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2005				5 852	5 852
Capitaux propres au 31 décembre 2005 avant affectation du résultat	9 701	2 424	(165)	23 287	35 247
Affectation du résultat de l'exercice 2005				(2 163)	(2 163)
Capitaux propres au 31 décembre 2005 après affectation du résultat	9 701	2 424	(165)	21 124	33 084
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :					
Augmentation de capital	5 905				5 905
Emission et remboursement d'actions de préférence		2 023			2 023
Mouvements sur actions propres			(1 706)	(70)	(1 776)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			85	30	115
Rémunération des actions de préférence				(80)	(80)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
Incidence de la prise de contrôle de Banca Nazionale del Lavoro					-
Incidence des acquisitions postérieures à la prise de contrôle de Banca Nazionale				(2 090)	(2 090)
Autres opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				16	16
	5 905	2 023	(1 621)	(2 194)	4 113
Autres variations	(17)			(1)	(18)
Gains ou pertes latents de l'exercice :					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2006				7 308	7 308
Capitaux propres au 31 décembre 2006	15 589	4 447	(1 786)	26 237	44 487

(1) La part de résultat de la période afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe est affectée aux réserves, part du groupe, sous la rubrique « Autres variations » et représente 10 millions d'euros en 2006 contre 3 millions d'euros en 2005.

Part du groupe (suite)					Intérêts minoritaires			Total des capitaux propres consolidés
Ecart de conversion	Ecart sur actifs disponibles à la vente	Ecart sur instruments de couverture	Total gains/pertes latents ou différés	Total part du groupe	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés	Total intérêts minoritaires	
(172)	3 329	436	3 593	32 311	4 925	(111)	4 814	37 125
			-	(1 659)	(106)		(106)	(1 765)
(172)	3 329	436	3 593	30 652	4 819	(111)	4 708	35 360
			-	286			-	286
			-	-			-	-
			-	2 424	163		163	2 587
			-	(298)			-	(298)
			-	72			-	72
			-	(19)	(259)		(259)	(278)
			-	-			-	-
			-	(92)	22		22	(70)
-	-	-	-	2 373	(74)	-	(74)	2 299
			-	(37)	6		6	(31)
	2 018	(190)	1 828	1 828		1	1	1 829
	(702)		(702)	(702)			-	(702)
545			545	545		203	203	748
(7)	212	2	207	207			-	207
538	1 528	(188)	1 878	1 878	-	204	204	2 082
				5 852	431 ⁽¹⁾		431	6 283
366	4 857	248	5 471	40 718	5 182	93	5 275	45 993
			-	(2 163)	(125)		(125)	(2 288)
366	4 857	248	5 471	38 555	5 057	93	5 150	43 705
			-	5 905			-	5 905
			-	2 023	(369)		(369)	1 654
			-	(1 776)			-	(1 776)
			-	115			-	115
			-	(80)	(225)		(225)	(305)
			-	-	(13)		(13)	(13)
			-	-	2 368		2 368	2 368
			-	(2 090)	(2 360)		(2 360)	(4 450)
			-	16	390		390	406
-	-	-	-	4 113	(209)	-	(209)	3 904
			-	(18)	13		13	(5)
	1 103	(262)	841	841		26	26	867
	(553)	(99)	(652)	(652)			-	(652)
(663)			(663)	(663)		(158)	(158)	(821)
(1)	24	5	28	28			-	28
(664)	574	(356)	(446)	(446)	-	(132)	(132)	(578)
				7 308	490 ⁽¹⁾		490	7 798
(298)	5 431	(108)	5 025	49 512	5 351	(39)	5 312	54 824

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2006

En millions d'euros	Note	Exercice 2006	Exercice 2005
Résultat avant impôts		10 570	8 424
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		12 949	(2 723)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 542	2 240
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		20	(25)
Dotations nettes aux provisions		8 336	4 947
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(293)	(352)
(Produits) nets des activités d'investissement		(194)	(205)
Pertes (produits) nets des activités de financement		(249)	25
Autres mouvements		2 787	(9 353)
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(8 153)	(8 439)
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		4 308	15 493
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle		11 485	(13 991)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(19 576)	(6 044)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 424)	(2 406)
Impôts versés		(1 946)	(1 491)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		15 366	(2 738)
Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.c	(11 661)	(733)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 348)	(981)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(13 009)	(1 714)
Augmentation (diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		1 750	(2 050)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		3 875	7 320
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		5 625	5 270
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(473)	401
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		7 509	1 219
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		8 565	7 346
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		6 642	6 634
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		1 923	712
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		16 074	8 565
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		8 712	6 642
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		7 362	1 923
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		7 509	1 219

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne.

Lors de l'adoption des normes comptables internationales au 1^{er} janvier 2005, la banque a maintenu le classement en dettes des titres subordonnés à durée indéterminée et des autres titres subordonnés perpétuels (voir note 5f). Interrogé depuis lors sur l'application des règles d'IAS 32 (Instruments financiers : informations à fournir et présentation) au classement de ces instruments, l'organisme d'interprétation des normes comptables internationales (IFRIC : International Financial Reporting Interpretations Committee) a rejeté la demande d'interprétation en novembre 2006 au bénéfice d'un examen par l'IASB (International Accounting Standard Board) des commentaires reçus. Dans l'attente d'un avis formel de l'IASB, la banque maintient en dettes le classement de ces instruments qu'elle considère effectivement comme de la dette et non comme des capitaux propres. Les effets d'un reclassement éventuel en capitaux propres ne seraient pas significatifs.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006 et n'a pas anticipé celles dont l'application en 2006 est optionnelle, en particulier s'agissant de la norme IFRS 7 relative à l'information financière à fournir sur les instruments financiers et le capital qui est sans impact sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt contre 4 millions d'euros en 2005, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

GROUPE BNP PARIBAS

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme

des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de

GROUPE BNP PARIBAS

sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survalueur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers" ⁽¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsque apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à

¹ Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la

GROUPE BNP PARIBAS

différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

TITRES

- Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transactions),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les

frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les plus et moins values de cession réalisées sur les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont portées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

• Date de comptabilisation des opérations sur titres

Catégorie comptable

- Titres en valeur de marché par résultat
- Titres en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
- Titres en actifs financiers disponibles à la vente
- Opérations de pensions en valeur de marché par résultat
- Opérations de pensions en prêts et créances et en dettes
- Vente de titres empruntés

Date de comptabilisation

- Date de négociation
- Date de négociation
- Date de négociation
- Date de règlement livraison
- Date de règlement livraison
- Date de règlement livraison

GROUPE BNP PARIBAS

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires¹ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues.

Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de

¹ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

- Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, la dépréciation est constituée par le produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

GROUPE BNP PARIBAS

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des instruments de dettes, si le contrat contient une obligation éventuelle ou non de rachat par l'émetteur de ses propres actions.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix de l'entreprise par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- Dérivés détenus à des fins de transactions

Les dérivés détenus à des fins de transactions sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne, des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

Les opérations de couverture de résultats futurs au titre du risque de change ont été traitées comme telles jusqu'au 31 décembre 2005 dès lors que la devise couverte était différente de l'euro. Un amendement de la norme IAS 39, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006 a conduit à ne plus rendre éligibles à ce type de couverture les transactions opérées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité ayant négocié lesdites transactions, et à déqualifier en conséquence, les couvertures existant à cette date.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

GROUPE BNP PARIBAS

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées, l'équilibre entre l'offre et la demande assuré, ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

- Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est appliqué à la valorisation issue des modèles.

- Instruments traités sur des marchés inactifs

- Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

- Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement.

Certains instruments financiers complexes, généralement construits sur mesure, peu liquides ou d'échéances longues sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise ou fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

- Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

GROUPE BNP PARIBAS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT SUR OPTION

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent :

- les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés ;
- les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39.

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

GROUPE BNP PARIBAS

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

GROUPE BNP PARIBAS

- Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Contrats de location simple :

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIAANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement,
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire,
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

GROUPE BNP PARIBAS

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise suit des principes comptables analogues.

- Offre de souscription d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, à la date de souscription, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture,
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2006

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, et la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition des instruments dérivés. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques d'intérêts de ces opérations. Cette disposition, appliquée pour la première fois en 2006, permet une meilleure représentation économique des opérations désignées comme évaluées en valeur de marché par résultat en adoptant un traitement symétrique pour les intérêts des instruments couverts et ceux des instruments financiers qui en couvrent les risques, en cohérence avec la classification choisie pour les instruments financiers couverts concernés. L'effet de ce mode de représentation en 2005 aurait conduit à reclasser un produit de 411 millions d'euros de la rubrique « Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat » à la rubrique « Portefeuille de transactions - dettes représentées par un titre » au sein de la « marge d'intérêts ».

En millions d'euros	Exercice 2006			Exercice 2005		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	20 255	(8 481)	11 774	14 269	(5 916)	8 353
Comptes et prêts / emprunts	18 984	(8 339)	10 645	13 279	(5 794)	7 485
Opérations de pensions	12	(90)	(78)	7	(83)	(76)
Opérations de location-financement	1 259	(52)	1 207	983	(39)	944
Opérations interbancaires	4 412	(6 329)	(1 917)	3 548	(5 389)	(1 841)
Comptes et prêts / emprunts	4 202	(5 924)	(1 722)	3 378	(5 210)	(1 832)
Opérations de pensions	210	(405)	(195)	170	(179)	(9)
Emprunts émis par le groupe	-	(5 634)	(5 634)	-	(3 535)	(3 535)
Instruments de couverture de résultats futurs	2 805	(1 455)	1 350	1 801	(891)	910
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	452	(92)	360	424	(310)	114
Portefeuille de transactions	12 724	(13 467)	(743)	8 051	(8 313)	(262)
Titres à revenu fixe	2 686	-	2 686	1 994	-	1 994
Opérations de pensions	9 946	(11 234)	(1 288)	6 022	(6 649)	(627)
Prêts / emprunts	92	(124)	(32)	35	(99)	(64)
Dettes représentées par un titre	-	(2 109)	(2 109)	-	(1 565)	(1 565)
Actifs disponibles à la vente	3 184	-	3 184	3 213	-	3 213
Actifs détenus jusqu'à échéance	750	-	750	781	-	781
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	44 582	(35 458)	9 124	32 087	(24 354)	7 733

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 309 millions d'euros pour l'exercice 2006 et à 201 millions d'euros pour l'exercice 2005.

2.b GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transactions et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

Les gains nets du portefeuille de transactions comprennent également les éléments de résultat provenant de l'inefficacité des opérations de couverture de valeur, de couverture de résultats futurs et d'investissements nets en devises.

En millions d'euros	Exercice 2006			Exercice 2005
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Total
Titres à revenu fixe	266	273	539	145
Titres à revenu variable	9 888	276	10 164	10 398
<i>dont dividendes</i>	2 008	52	2 060	1 722
Instruments financiers dérivés	(3 935)	-	(3 935)	(5 962)
Opérations de pension	(20)	12	(8)	27
Prêts	(3)	(133)	(136)	42
Emprunts	29	32	61	(13)
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	185	-	185	59
Réévaluation des positions de change	703	-	703	516
Total	7 113	460	7 573	5 212

2.c GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
Titres à revenu fixe ⁽¹⁾	38	93
Plus ou moins values de cession	38	93
Actions et autres titres à revenu variable	1 329	1 260
Produits de dividendes	452	293
Charge de dépréciation	(77)	(71)
Plus values nette de cession	954	1 038
Total	1 367	1 353

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.e).

Le montant des résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Gains et pertes latents ou différés », et inscrits en résultat s'établit à 725 millions d'euros au cours de l'exercice 2006 et à 861 millions d'euros au cours de l'exercice 2005.

2.d PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2006			Exercice 2005		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	18 066	(15 767)	2 299	16 875	(15 117)	1 758
Produits nets des immeubles de placement	735	(225)	510	695	(229)	466
Produits nets des immobilisations en location simple	3 586	(3 018)	568	3 433	(2 919)	514
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	136	(34)	102	121	(35)	86
Autres produits	607	(311)	296	483	(298)	185
Total net des produits et charges des autres activités	23 130	(19 355)	3 775	21 607	(18 598)	3 009

- Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
Primes acquises brutes	14 701	11 527
Variation des provisions techniques	(8 470)	(7 329)
Charges des prestations des contrats	(6 462)	(5 442)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(22)	(7)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	2 509	2 953
Autres produits et charges	43	56
Total des produits nets de l'activité d'assurance	2 299	1 758

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variations des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

- Opérations réalisées sur les immobilisations en location simple

En millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	3 404	2 972
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>1 584</i>	<i>1 229</i>
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>1 781</i>	<i>1 654</i>
<i>Paiements à recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>39</i>	<i>89</i>

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

2.e COUT DU RISQUE ET DEPRECIATIONS CONSTITUEES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées au titre du risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

- Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
Dotations aux dépréciations	(3 085)	(2 166)
Reprises de dépréciations	2 310	1 651
Récupérations sur créances amorties	247	129
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(255)	(224)
Total du coût du risque de la période	(783)	(610)

Coût du risque de la période par nature d'actifs, en millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2	10
Prêts et créances sur la clientèle	(810)	(540)
Actifs financiers disponibles à la vente	6	9
Autres actifs	(7)	(2)
Engagements par signature et divers	26	(87)
Total du coût du risque de la période	(783)	(610)

- Dépréciations constituées au titre du risque de crédit et de contrepartie

Variation au cours de la période des dépréciations constituées en millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
Total des dépréciations constituées en début de période	11 094	11 328
Dotations aux dépréciations	3 085	2 166
Reprises de dépréciations	(2 310)	(1 651)
Utilisation de dépréciations	(1 429)	(1 468)
Incidence de la consolidation de Banca Nazionale del Lavoro	4 143	-
Variation des parités monétaires et divers	(128)	719
Total des dépréciations constituées en fin de période	14 455	11 094

Dépréciations constituées par nature d'actifs en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	92	163
Prêts et créances sur la clientèle	13 525	10 459
Actifs financiers disponibles à la vente	133	152
Autres actifs	27	20
Total des dépréciations au titre d'actifs financiers	13 777	10 794
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit (note 4b)	3	2
- sur la clientèle (note 4b)	235	242
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions	440	56
Total des provision inscrites au passif	678	300
Total des dépréciations et provisions constituées	14 455	11 094

2.f IMPOT SUR LES BENEFICES

- Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
Charge des impôts courants de l'exercice	(2 304)	(1 773)
Charge nette des impôts différés de l'exercice (note 5.h)	(458)	(365)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(2 762)	(2 138)

L'économie d'impôt résultant de la comptabilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 71 millions d'euros au titre de l'exercice 2006 contre 45 millions d'euros au titre de l'exercice 2005.

- Analyse du taux effectif d'impôt

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
Résultat net	7 808	6 286
Charge d'impôt sur les bénéfices	(2 762)	(2 138)
Taux d'impôt effectif moyen	26,1%	25,4%
Taux de droit commun de l'impôt en France	33,3%	33,3%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-3,4%	-3,7%
Opérations imposées à taux réduit en France	-2,0%	-3,6%
Différences permanentes	0,1%	0,1%
Autres éléments	-1,9%	-0,7%
Taux d'impôt effectif moyen	26,1%	25,4%

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de Détail en France (BDDF) ;
- Services Financiers et Banque de Détail à l'International (SFDI) : activités de services financiers (crédit à la consommation, location, financement des investissements et du logement...) et activité de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les marchés émergents et d'outre-mer ;
- Asset Management and Services (AMS) : Métiers Titres, Banque Privée, Gestion d'actifs, Epargne et Courtage en ligne, Assurance et activités de Services Immobiliers ;
- Banque de Financement et d'Investissement (BFI) : ce pôle regroupe les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions, Fixed Income pour les métiers de taux et de change et Corporate Finance) et les « Métiers de financement » (Crédit et Financements structurés et métiers de financement de matières premières, d'énergie et de projets).

S'ajoute à ces quatre pôles d'activité la Banca Nazionale del Lavoro (BNL), banque acquise au deuxième trimestre 2006 (note 8.c), dont le résultat de l'activité depuis la date d'acquisition est présenté séparément ci-après.

Les autres activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents métiers en relation au sein du Groupe.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont déterminés à partir d'éléments comptables affectés à chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés à l'aide des fonds propres normalisés par pôle utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôle en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par pôle d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

• Informations par pôle d'activité

- Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros,	Banque de détail en France		BNL		SFDI		AMS	
	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2005 ⁽¹⁾	Exercice 2006	Exercice 2005
Produit net bancaire	5 633	5 270	2 294	-	7 296	5 968	4 350	3 552
Charges générales d'exploitation	(3 711)	(3 605)	(1 476)	-	(4 173)	(3 385)	(2 763)	(2 331)
Coût du risque	(153)	(195)	(240)	-	(708)	(559)	(2)	(8)
Résultat d'exploitation	1 769	1 470	578	-	2 415	2 024	1 585	1 213
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1	-	19	-	54	112	15	1
Autres résultats hors exploitation	-	-	(9)	-	45	39	(4)	52
Résultat avant impôt	1 770	1 470	588	-	2 514	2 175	1 596	1 266

- Actifs et passifs par pôle d'activité

En millions d'euros,	Banque de détail en France		BNL		SFDI		AMS	
	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Total des actifs sectoriels	123 495	106 717	81 955	-	154 945	145 585	142 520	134 486
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	-	25	2 165	-	341	994	73	175
- dont titres mis en équivalence	5	-	229	-	750	534	249	46
Total des passifs sectoriels	117 908	101 376	75 623	-	141 090	132 511	136 391	128 913

• Informations par secteur géographique

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros,	France		Autres pays européens		Amériques	
	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2005
Produit net bancaire	13 658	12 154	8 281	4 776	3 975	3 365

- Actifs et passifs par secteur géographique

En millions d'euros,	France		Autres pays européens		Amériques	
	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Total des actifs sectoriels	834 373	738 366	291 870	226 454	199 799	153 439
Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	69	173	2 508	67	3	835

(1) : Les changements internes d'organisation au sein des pôles BFI et SFDI au cours du premier semestre 2006 ont conduit à procéder à des transferts d'activités entre Conseils et marchés de capitaux et Métiers de financement d'une part, et entre les pôles SFDI et Autres activités d'autre part. Aux fins de comparabilité des résultats analytiques entre 2005 et 2006, les agrégats de 2005 ont été retraités en cohérence avec la nouvelle organisation. Les ajustements qui en résultent :

- sont sans effet sur les résultats d'ensemble du pôle BFI ; ils s'élèvent à 168 millions d'euros sur le PNB de chacun des deux sous-ensembles de BFI, 106 millions d'euros sur les charges générales d'exploitation, 19 millions d'euros sur les Autres résultats hors exploitation et 81 millions d'euros sur les Résultats avant impôt,
- diminuent pour 12 millions d'euros le PNB, le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du pôle SFDI au profit du pôle Autres activités pour les mêmes agrégats.

(2) : Les Autres Activités comprennent les activités de BNP Paribas Capital

(3) : En 2006, les coûts de restructurations engagés dans le cadre de l'acquisition de BNL sont regroupés avec les charges générales d'exploitation des Autres Activités pour un montant de 151 millions d'euros.

Banque de Financement et d'Investissement				Autres activités ⁽²⁾		Total Groupe	
Conseils et marchés de capitaux		Métiers de financement					
Exercice 2006	Exercice 2005 ⁽¹⁾	Exercice 2006	Exercice 2005 ⁽¹⁾	Exercice 2006 ⁽¹⁾	Exercice 2005 ⁽¹⁾	Exercice 2006	Exercice 2005
5 274	3 890	2 585	2 532	511	642	27 943	21 854
(3 284)	(2 683)	(1 113)	(1 028)	(545)	(337)	(17 065)	(13 369)
(16)	(1)	269	131	67	22	(783)	(610)
1 974	1 206	1 741	1 635	33	327	10 095	7 875
10	3	-	-	194	236	293	352
44	42	(12)	4	118	60	182	197
2 028	1 251	1 729	1 639	345	623	10 570	8 424

Banque de Financement et d'Investissement		Autres activités ⁽²⁾		Total Groupe	
31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2005
900 445	827 919	36 983	43 372	1 440 343	1 258 079
-	7	1	3	2 580	1 204
29	11	1 510	1 232	2 772	1 823
890 818	818 607	31 484	39 307	1 393 314	1 220 714

Asie - Océanie		Autres pays		Total Groupe	
Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2005
1 291	927	738	632	27 943	21 854

Asie - Océanie		Autres pays		Total Groupe	
31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2005
99 286	127 450	15 015	12 370	1 440 343	1 258 079
-	8	-	121	2 580	1 204

4. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des Pôles, Métiers ou Territoires et rapportant directement à la Direction Générale.

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de garantir que ceux finalement pris par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs tant de rentabilité que de notation sur le marché. La Fonction exerce un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori. Elle communique régulièrement au Comité de Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'administration de la banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe.

GRM a vocation à couvrir l'ensemble des risques générés par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet exercice repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (juridique, conformité, fiscale, informatique, comptabilité générale et de gestion), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité.

L'organisation de la Fonction est fondée sur une approche différenciée par types de risques - les risques de crédit et de contrepartie qui regroupent trois départements (France, International, Banque et Institutions Financières), les risques de marché et de liquidité et les risques opérationnels - complétée d'unités d'analyse, de synthèse et de reporting.

4.a RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut ainsi que de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit. Le risque de crédit apprécié au niveau d'un portefeuille homogène intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de crédit se manifeste tant dans l'activité de prêt qu'à l'occasion des opérations de marché, d'investissement ou encore de règlements où la banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie.

Le risque de contrepartie se réfère au risque bilatéral de crédit existant sur le tiers avec lequel la transaction a été conclue et dont le montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur de la transaction.

LA GESTION DU RISQUE DE CREDIT

- La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de la banque doit s'inscrire dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Risk Policy Committee, instance présidée par le Directeur Général de la banque, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, de clarté des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en des politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

- Les procédures de décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de GRM nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit - prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie - sont l'objet de restrictions en matière de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la Banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur de GRM, le Comité de Crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

- Les procédures de surveillance

Un dispositif de surveillance et de reporting est en œuvre sur l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de « Control & Reporting » dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent sous le contrôle de GRM jusqu'au Comité des Débiteurs de la Direction Générale. Réuni mensuellement, ce comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux. Pour ces derniers, il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Un dispositif adapté est appliqué dans la Banque de détail.

- Les procédures de dépréciation

Tous les concours accordés aux clients en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciations, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation de portefeuille est également constituée par chacun des Pôles et déterminée trimestriellement par un comité réunissant le responsable du Pôle, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur de GRM. Ce comité décide de la dépréciation de portefeuille à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

• Le dispositif de notation

La banque a défini un système de notation complet, dont les derniers développements sont en ligne avec les prochaines exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et sa correcte mise en œuvre sont progressivement évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la banque. Sa conformité réglementaire est en cours d'examen par la Commission Bancaire. Pour le cas des crédits aux entreprises, il prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, et le taux de récupération global, qui est attaché à la structure des transactions. L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : 10 pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; 2 pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire. Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et en dernier ressort des représentants de GRM. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés. Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant elle-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

- La politique de portefeuille

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'une gestion collective, objet de la politique de portefeuille. Celle-ci traduit les bénéfices de la diversification du portefeuille au plan des débiteurs, à celui des secteurs, comme à la dimension pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par le Risk Policy Committee qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. Dans ce cadre, BNP Paribas utilise des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarii de crise. En outre, des opérations d'achat de risque sont effectuées dans le cadre d'une stratégie de diversification du portefeuille et d'utilisation du capital, en veillant à obtenir un rapport adéquat entre risque et rendement.

- Les techniques de réduction des risques

- Les garanties et sûretés

La politique générale de crédit de BNP Paribas stipule la manière dont les opérations doivent être structurées pour réduire le risque. Les garanties et sûretés sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être avant tout constituée de ses flux opérationnels. Les garants sont soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que les débiteurs primaires.

- Les contrats de compensation

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP Paribas participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

- Les achats de protection

Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le Groupe procède à des opérations de titrisation synthétique en transférant au marché une partie du risque de crédit attaché à ces portefeuilles au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou « credit default swaps ») contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

GROUPE BNP PARIBAS

Dans le cadre des achats de protection, les crédits protégés restent dans le bilan du Groupe, en étant couverts par des dérivés de crédit. BNP Paribas porte un risque de contrepartie sur les vendeurs de protection. Ce risque fait l'objet des mêmes procédures de décision et de gestion que celles appliquées aux produits dérivés.

Dans le cadre d'opérations portant sur des portefeuilles, BNP Paribas conserve une partie du risque sous forme de tranches généralement junior ou mezzanine.

EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CREDIT

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe BNP Paribas au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable) (note 5.b)	607 541	582 201
Instruments financiers dérivés de couverture	2 803	3 087
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 5.d)	78 033	77 608
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	75 170	45 009
Prêts et créances émis sur la clientèle	393 133	301 196
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 149	15 445
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	1 171 829	1 024 546
Engagements de financement donnés (note 6.a)	235 736	209 679
Engagements de garantie financière donnés (note 6.b)	80 945	67 154
Provisions pour engagements par signature (note 2.e)	(238)	(244)
Exposition des engagements hors-bilan nets des provisions	316 443	276 589
Total de l'exposition nette	1 488 272	1 301 135

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2006 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2006, cet effet, calculé sur la base de la méthode prudentielle, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 123 milliards d'euros (133 milliards d'euros environ au 31 décembre 2005). Cette exposition ne tient pas compte non plus des garanties et des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection.

La taille atteinte par le Groupe peut conduire à détenir des expositions importantes en valeur absolue sur certaines contreparties ou dans une zone géographique ou sur certains secteurs d'activité. Cependant les actifs financiers exposés au risque de crédit ne font pas l'objet, sur une contrepartie, une zone géographique ou un secteur d'activité, d'une concentration telle que celle-ci soit de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation du Groupe en cas de défaut de cette contrepartie ou de crise économique affectant une zone géographique ou un secteur d'activité.

4.b RISQUES DE MARCHÉ RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques de profits ou de pertes induits par des variations de paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix des actions et matières premières sont qualifiés de risques de marché. Ils se définissent comme suit :

- Le risque de taux recouvre la variation de valeur éventuelle d'un instrument financier à taux fixe en raison des variations des taux d'intérêt du marché ainsi que des éléments de résultat futurs d'un instrument financier à taux variable.
- Le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument ou de ses éléments de résultats futurs fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères.
- Le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Il résulte des variations de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque.
- Le risque de spread de crédit du portefeuille de transactions : BNP Paribas négocie des dérivés de crédit pour répondre aux besoins de sa clientèle, soit sous forme de transactions portant sur des instruments simples (tels que les "credit default swaps"), soit en structurant des profils de risque complexes répondant à des stratégies ciblées. Dans le cadre de cette activité de transactions, elle procède notamment à des achats et des ventes de protection, la position d'ensemble nette étant encadrée par des limites précises. Les risques de marché provenant de ces produits sont suivis par le département Market and Liquidity Risk de façon similaire aux autres risques liés aux instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie induit entre aussi dans le cadre normal de la gestion des risques.

Les risques de marché s'expriment principalement dans le cadre des activités de transactions réalisées par les métiers Taux et Actions du pôle Banque de Financement et d'Investissement.

PROCESSUS DE PRISE DE RISQUES

Le processus de prise de risques de marché des activités de transactions est encadré par :

- la définition d'un jeu de limites : elles prennent la forme de limites de GEaR (Gross Earnings at Risk) ou de limites dites "nominales" (limites sur activités de transactions sur instruments financiers présentant un risque pays, limites de risque émetteur, limites de sensibilité afin d'encadrer spécifiquement certains risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par le GEaR ou les simulations de scénarii de crise).
- l'établissement de délégations qui procèdent des pouvoirs du Directeur Général et du Comité des Risques de Marché (Market Risk Committee). Pour les opérations de négociation réalisées sur le marché secondaire, celles-ci se déclinent en GEaR ou OYE (One Year Equivalent) ; pour les opérations de souscriptions (underwriting), il est fait référence à une échelle de qualité des signatures.
- la définition des règles de décision : la prise de risques s'inscrit dans un dispositif de décision à deux dimensions comprenant un processus de validation des activités ou risques nouveaux d'une part et un processus d'approbation des transactions relevant des activités habituelles d'autre part. Lorsque la taille ou la complexité des opérations le nécessitent, la transaction doit être approuvée par un Executive Position Committee (EPC) qui est une version ad hoc restreinte du Market Risk Committee. L'analyse du risque de crédit afférent aux opérations de négociation relève du Comité de Crédit de Direction Générale.

GROUPE BNP PARIBAS

Le dispositif de suivi des risques s'appuie sur :

- un calcul quotidien du risque et de la valeur des positions résultant des activités de transactions du Groupe ;
- un suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité (chaque événement lié aux limites des positions résultat des opérations de négociation, excès, autorisation temporaire, est enregistré dans une base de données centrale) ;
- la revue périodique des modèles de valorisation et de gestion des risques de marché. Le processus de valorisation fait l'objet de contrôles réguliers et indépendants des métiers (justification économique et revue des modèles, validation des prix et des paramètres, validation des critères d'observabilité) ;
- un rapport hebdomadaire consolidant par activité l'ensemble des positions significatives ;
- le Market Risk Committee, qui statue mensuellement sur les principaux risques de marché encourus par le groupe.

MESURE DES RISQUES DE MARCHE DES ACTIVITES DE TRANSACTIONS

La mesure et l'analyse des risques de marché des activités de transactions comprennent, d'une part, l'analyse détaillée des sensibilités de chaque type de position et, d'autre part, des analyses globales permettant de mesurer des agrégats de risques tels que le GEaR et les simulations de scénarii de crise.

- Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités du portefeuille par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites de marché et font l'objet de synthèses par le département Market and liquidity Risk pour la Direction Générale et les responsables d'activité de transactions.

- GEaR

L'estimation des pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché est l'élément central de mesure des risques de marché. Elle repose sur les résultats d'un modèle interne d'évaluation de Valeur en Risque (VaR), approuvé par les autorités de supervision bancaire.

L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou GEaR. Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, les prix des matières premières et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité. Les méthodes de calcul du GEaR sont continuellement améliorées de manière à mieux prendre en compte les particularités des différentes activités, en particulier s'agissant des produits exotiques. En outre, la pertinence du modèle est vérifiée de manière permanente en comparant les pertes quotidiennes, lorsqu'elles existent, avec les valeurs en risque (GEaR, 1 jour).

Les autorités de supervision bancaire ont validé ce modèle interne, et en particulier les méthodologies présentées, parmi lesquelles :

- la capture de corrélation entre catégories de facteurs de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets induits de diversification du risque;

- la capture du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de transactions sur instruments financiers de risque de crédit.

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (“Amendement à l’accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché”) avec les principales caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de négociations ;
- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GEaR correspondantes) ;
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de négociations.

La Valeur en Risque moyenne totale de l’exercice 2006 ressort à 71 millions d’euros (avec un minimum de 48 millions d’euros et un maximum de 116 millions d’euros) après prise en compte de l’effet des compensations entre différentes natures de risque (104 millions d’euros). Elle s’analyse comme suit :

Nature du risque	Exercice 2006			31 décembre 2006	31 décembre 2005
	Moyenne	Minimum	Maximum		
Risque de taux	42	27	69	45	48
Risque de crédit	55	28	87	70	63
Risque de change	7	2	17	8	13
Risque de prix attaché aux actions	55	29	135	66	43
Risque de prix attaché aux matières premières	16	11	34	17	17
<i>Effet des compensations</i>	<i>(104)</i>			<i>(142)</i>	<i>(94)</i>
TOTAL	71	48	116	64	90

4.c RISQUES DE MARCHE RELATIFS AUX ACTIVITES D'INTERMEDIATION BANCAIRE ET AUX INVESTISSEMENTS

Les risques de taux et de change, relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements, procèdent principalement des opérations de la Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé, ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés de manière centralisée par la Gestion Actif Passif au sein de la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie (ALM-Trésorerie).

L'ALM-Trésorerie, rattachée à la Banque de Financement et d'Investissement, est supervisée par deux comités, présidés par le Senior Advisor du Groupe ou par un Directeur Général délégué :

- un comité ALM - Banque Commerciale, responsable des décisions relatives aux principes d'adossement du bilan de la banque commerciale et à la gestion des risques de taux qui lui sont associés ;
- un comité ALM-Trésorerie - Banque d'Investissement, chargé de la définition de la politique de financement et de gestion de la liquidité du Groupe, de la gestion des ratios de solvabilité et du risque de change structurel ainsi que du suivi des risques de marché de la Trésorerie.

RISQUE DE TAUX

- Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé, des métiers de gestion d'épargne du pôle AMS et de la Banque de Financement est géré de manière centralisée par l'ALM-Trésorerie, à l'exception des opérations initiées aux Etats-Unis par les filiales de BancWest Corp., dans le livre des activités d'intermédiation - clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré de manière centralisée par l'ALM-Trésorerie, dans le livre des activités d'intermédiation - fonds propres.

Les opérations initiées par la banque en métropole sont transférées au sein des positions gérées par la Gestion Actif Passif au moyen de contrats internes analytiques tandis que les positions de taux et de liquidité des opérations commerciales des filiales (hors BancWest) du Groupe sont transférées sous forme de prêts et emprunts, résultant de la position nette de l'entité.

La mesure des positions et le contrôle des transferts à l'ALM-Trésorerie sont effectués lors de comités mensuels ou trimestriels par métier au sein desquels sont représentés la Direction du métier, l'ALM-Trésorerie et les gestionnaires actif-passif du métier sur lesquels l'ALM-Trésorerie exerce une autorité fonctionnelle.

Le risque de taux lié aux activités commerciales des filiales de BancWest Corp. est géré de manière autonome par la Gestion Actif-Passif de BancWest, qui rapporte à la Direction Générale de BancWest dans un comité trimestriel.

- Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, l'épargne à régime spécial, et les comptes courants créditeurs et débiteurs. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Les conventions et les modélisations, qui font l'objet d'actualisations et de simulations régulières de scénarii de crise, sont présentées et validées par les comités ad hoc.

Pour les activités de Banque de Détail, le risque de taux structurel est également mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux.

Enfin, pour l'activité de Banque de Détail en France, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux comités ad hoc, et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, fonction de la nature des risques.

Au cours de l'année, la Direction des Risques de Marché a poursuivi son contrôle des risques liés à l'utilisation par la Gestion Actif-Passif de modèles, en particulier comportementaux. Les conclusions de ces contrôles sont présentées tous les trimestres dans un comité ad hoc.

- Limites de risque

Sur le livre des activités d'intermédiation clientèle en euro, la gestion du risque de taux global est encadrée par une limite principale, basée sur la sensibilité des revenus à une variation progressive des taux nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation sur un horizon de 5 ans. Les variations retenues sont définies à partir des historiques de volatilité et de corrélations des différents paramètres entre eux. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur lié aux évolutions de taux d'intérêt. Cette limite est complétée au-delà de 5 ans par une limite sur les impasses de taux, fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à long terme.

Le risque de taux des filiales de BancWest Corp. est également encadré par une limite sur la sensibilité des revenus à une variation instantanée des taux nominaux, suivie tous les trimestres par le comité de gestion actif-passif de BancWest. Cette limite est exprimée en fonction du revenu annuel.

Sur les autres livres relatifs aux activités d'intermédiation, la gestion du risque de taux global est encadrée par une limite, suivie tous les mois et révisée tous les ans par le comité ALM - Banque Commerciale, portant sur les impasses de taux.

Les risques de taux des métiers des filiales spécialisées, très faibles compte tenu de la centralisation des risques à L'ALM-Trésorerie, sont encadrés par des limites techniques sur les impasses de taux, suivies par les comités de gestion actif-passif des métiers.

- Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire

Le tableau ci-après présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation consolidés par devise et par tranche de maturité, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplcation utilisés pour modéliser les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

La sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une hausse instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une charge d'environ 315 000 euros au 31 décembre 2006 contre une charge d'environ 460 000 euros au 31 décembre 2005.

GROUPE BNP PARIBAS

Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation clientèle et capitaux propres du Groupe aux taux d'intérêt :

En milliers d'euros, au	31 décembre 2006					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au delà de 5 ans	Total
EUR	(33)	(362)	(1 146)	(1 681)	4 468	1 246
USD	(99)	71	(390)	(185)	(768)	(1 371)
GBP	(8)	(57)	(61)	(49)	(5)	(180)
Autres devises	(20)	(53)	(12)	17	58	(10)
TOTAL	(160)	(401)	(1 609)	(1 898)	3 753	(315)

En milliers d'euros, au	31 décembre 2005					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au delà de 5 ans	Total
EUR	98	(1 005)	(1 174)	447	(201)	(1 835)
USD	79	96	(391)	588	1 182	1 554
GBP	(1)	5	(122)	(37)	(20)	(175)
Autres devises	1	(9)	(34)	12	26	(4)
TOTAL	177	(913)	(1 721)	1 010	987	(460)

RISQUE DE CHANGE

- Risque de change et couverture du résultat en devises

L'exposition au risque de change procède notamment du résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères. La Gestion Actif-Passif est chargée de couvrir la variabilité du résultat net du Groupe aux cours de change des monnaies étrangères, y compris les positions liées aux résultats dégagés en devises par les activités réalisées en métropole. Les trésoreries locales des sites étrangers gèrent le risque de change généré par rapport à leur devise fonctionnelle. Les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérées de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif.

- Risque de change et couverture d'investissements nets en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participations en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement. Toutefois, pour la plupart des devises peu liquides, le financement est réalisé par achat des devises concernées.

COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Les relations de couverture initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps, d'options, et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

- Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques, sans prendre en compte prospectivement les effets liés à l'enrichissement potentiel des clients ou à l'inflation.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

- Couverture de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2006				31 décembre 2005				
	Durée restant à courir	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts		657	1 988	2 720	5 365	668	1 843	1 969	4 480

Au cours de l'exercice 2006, aucune relation de couverture de transactions futures n'a été déqualifiée au motif que la réalisation de cet événement futur n'est plus hautement probable.

4.d RISQUE DE LIQUIDITE

Les opérations sur instruments financiers induisent un risque de liquidité, exprimant les difficultés que le Groupe pourrait éprouver pour réunir les fonds destinés à honorer les engagements liés à ces instruments financiers.

Le risque de liquidité du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer un financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas, à faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire local, à maintenir au niveau le plus faible possible le coût de son refinancement et à faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

ACTEURS INTERVENANT DANS LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le Comité ALM-BFI, sur proposition de l'ALM-Trésorerie, analyse et valide les principes généraux de la politique de liquidité. Le comité est régulièrement informé des résultats des indicateurs et des simulations de scénarii de crise, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, le comité est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans le pilotage des situations de crise et valide les plans d'urgence.

L'ALM-Trésorerie définit et propose les principes généraux de la politique de liquidité. Après validation par le Comité ALM-BFI, il est en charge de la mise en œuvre en central et dans chaque entité de cette politique et dans ce cadre assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes de gestion utilisés.

Les comités ALM métier et ALM locaux sont le relais au plan local de la stratégie définie par le comité ALM-BFI.

GRM assure un contrôle sur les modèles, les indicateurs de risques, les limites et les paramètres de marché utilisés.

PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA POLITIQUE DE LIQUIDITE DU GROUPE : LA CENTRALISATION DE LA GESTION DE LA LIQUIDITE, QUELLE QUE SOIT L'ECHEANCE CONSIDEREE, AU SEIN DU METIER ALM - TRESORERIE

L'ALM-Trésorerie a le monopole du financement sur les marchés monétaires et financiers, que ce soit à très court terme, à court terme, à moyen terme ou à long terme. La Trésorerie est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...). L'ALM est chargée des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des métiers de la banque de détail et des métiers de financement. L'ALM-Trésorerie a la charge de financer les pôles et métiers du Groupe et d'assurer le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

EN GESTION COURANTE, LE PILOTAGE DE LA LIQUIDITE REPOSE SUR UNE GAMME COMPLETE DE NORMES INTERNES ET D'INDICATEURS D'ALERTE A DIFFERENTES ECHEANCES

1. Un niveau cible *overnight* (un jour) est donné à chaque Trésorerie, afin de limiter le montant que la Banque prélève sur les marchés interbancaires *overnight*. Elle s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.
2. La capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue de ses besoins de liquidité, est régulièrement appréhendée au niveau du Groupe ; elle est principalement constituée de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales, de titres disponibles non éligibles mais donnant lieu à un refinancement en valeur jour et de prêts *overnight* susceptibles de ne pas être renouvelés.
3. Des indicateurs de suivi de la diversification des ressources à moins d'un an au plan mondial permettent à la banque de veiller à ce que son financement ne dépende pas, de façon excessive, d'un nombre réduit de pourvoyeurs de capitaux.
4. Trois ratios de surveillance interne permettent au niveau du Groupe le pilotage de la liquidité à moyen et long terme.
 - Le ratio à un an sur les encours échéancés contractuellement représente l'impasse de durée résiduelle à plus d'un an des encours rapportée aux emplois de même nature. L'impasse représente le déficit de ressources par rapport aux emplois de même maturité.
 - Le ratio à un an sur encours totaux se définit comme l'impasse totale de durée résiduelle à plus d'un an sur l'ensemble des encours de durée résiduelle à plus d'un an. L'impasse représente le déficit de ressources par rapport aux emplois de même maturité enregistrés au bilan et au hors-bilan, sous forme d'engagements contractuels et sans échéance. Le plafond, fixé à 25% jusqu'en 2006, a été baissé à 20% pour 2007.
 - Le coefficient de ressources stables mesure le rapport entre, d'une part, les fonds propres nets des immobilisations et les dépôts à vue nets de la clientèle et, d'autre part, l'impasse à plus d'un an des encours échéancés contractuellement. Le plancher est fixé à 60%.

Les trois ratios de surveillance interne s'appuient sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels (y compris les crédits confirmés non tirés auprès des banques pondérés à 100% et de la clientèle pondérés à 20% ou 30%) que conventionnels sur la base des comportements de la clientèle (remboursements anticipés pour les crédits, modélisation des comportements de la clientèle pour l'épargne réglementée...) et de règles statistiques (comptes à vue, ressources d'épargne réglementée, dépôts de fiducie, créances douteuses et comptes généraux).

La situation de liquidité consolidée du Groupe par maturité (1 mois, 3 mois, 6 mois puis annuellement jusqu'à 10 ans et 15 ans) est régulièrement mesurée par métier et par devise.

LES RATIOS REGLEMENTAIRES COMPLETENT LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le Coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois ainsi que les ratios d'observation réglementaires sont calculés tous les mois. Ils concernent le périmètre BNP Paribas SA (Métropole et succursales). Les filiales du Groupe soumises au ratio le calculent indépendamment de la société tête du Groupe.

Le Coefficient de fonds propres et de ressources permanentes fait l'objet d'un calcul annuel. Il consolide tous les établissements de crédit français du Groupe, mais ne porte que sur les actifs et passifs à plus de 5 ans libellés en euros.

Enfin les filiales ou succursales étrangères peuvent être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

GROUPE BNP PARIBAS

TECHNIQUES DE REDUCTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité ponctuelle, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie de la banque par mise en pension d'instruments financiers dans le marché ou par leur mobilisation auprès de la Banque Centrale. En situation de crise prolongée, la banque peut être amenée à réduire progressivement la taille de son bilan par cession définitive d'actifs.

Dans la gestion courante, des actifs moins liquides peuvent être rapidement transformés en liquidité, au moyen de procédures de titrisation de crédits (immobiliers ou à la consommation) accordés à la clientèle de détail des réseaux bancaires ainsi que de prêts accordés aux entreprises,

Enfin, la diversification des sources de financement en terme de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés ou non contribue à la réduction du risque de liquidité. Au dernier trimestre 2006, BNP Paribas a mis en place un programme d'obligations sécurisées de banque (*covered bonds*) de 25 milliards d'euros, dont 2,5 milliards ont été émis en décembre.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

5.a OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Comptes à vue	15 230	7 799
Prêts	52 394	32 700
Opérations de pension	7 638	4 673
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	75 262	45 172
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	(92)	(163)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	75 170	45 009

- Dettes envers les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Comptes à vue	7 892	5 879
Emprunts	121 417	100 298
Opérations de pension	14 341	12 716
Total des dettes envers les établissements de crédit	143 650	118 893

5.b ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

Les actifs financiers du portefeuille de transactions comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les actifs valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Au passif, le portefeuille de transactions se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions du Groupe. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture. La valeur nominale des passifs évalués sur option en valeur de marché par résultat s'établit à 61 521 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 44 523 millions d'euros au 31 décembre 2005.

La valeur des passifs financiers évalués en valeur de marché ou de modèle ne tient pas compte de la variation imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas, l'incidence de celui-ci étant considérée comme non significative.

En millions d'euros, au	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	48 633	174	48 807	58 275	535	58 810
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	34 680	9	34 689	47 041	10	47 051
Autres titres de créance négociables	13 953	165	14 118	11 234	525	11 759
Obligations	131 938	6 577	138 515	125 547	6 079	131 626
Obligations d'Etat	66 962	206	67 168	72 585	271	72 856
Autres Obligations	64 976	6 371	71 347	52 962	5 808	58 770
Actions et autres titres à revenu variable	94 989	42 328	137 317	84 264	34 060	118 324
Opérations de pension	254 967	103	255 070	200 040	69	200 109
Prêts	231	3 451	3 682	86	1 042	1 128
aux établissements de crédit	7	3 407	3 414	7	1 042	1 049
à la clientèle entreprises	214	44	258	63	-	63
à la clientèle particuliers	10	-	10	16	-	16
Instruments financiers dérivés de transaction	161 467	-	161 467	190 528	-	190 528
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	692 225	52 633	744 858	658 740	41 785	700 525
dont titres prêtés	28 307	-	28 307	29 587	422	30 009
hors actions et autres titres à revenu variable (note 4.a)	-	-	607 541	-	-	582 201
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert	118 987	-	118 987	137 381	-	137 381
Opérations de pension	289 711	-	289 711	222 292	-	222 292
Emprunts	748	4 392	5 140	240	1 468	1 708
Etablissements de crédit	547	1 436	1 983	-	614	614
Clientèle Entreprises	201	2 956	3 157	240	854	1 094
Dettes représentées par un titre	-	55 279	55 279	-	42 933	42 933
Instruments financiers dérivés de transactions	184 211	-	184 211	206 367	-	206 367
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	593 657	59 671	653 328	566 280	44 401	610 681

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transactions relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "simples" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transactions relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

GROUPE BNP PARIBAS

Le tableau ci-après présente la valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transactions. Les justes valeurs positives et négatives représentent la valeur de remplacement de ces instruments. Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

En millions d'euros, au	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
Instruments dérivés de cours de change	19 242	17 799	34 423	33 963
Instruments dérivés de taux d'intérêt	79 004	78 707	102 502	102 328
Instruments dérivés sur actions	71 983	51 661	64 489	49 829
Instruments dérivés de crédit	9 634	9 487	868	586
Autres instruments dérivés	4 348	3 813	4 085	3 822
Total instruments dérivés de transactions	184 211	161 467	206 367	190 528

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transactions s'établit à 24 354 680 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 20 726 170 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent environ la moitié des opérations portant sur des instruments financiers dérivés.

5.c INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES				
Instruments dérivés de cours de change	4	1	-	1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	771	2 134	837	2 527
Autres instruments dérivés	7	8	-	10
COUVERTURES DE VALEUR	782	2 143	837	2 538
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE RESULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES				
Instruments dérivés de cours de change	86	243	82	98
Instruments dérivés de taux d'intérêt	463	416	96	451
Autres instruments dérivés	-	1	-	-
COUVERTURES DE RESULTATS FUTURS	549	660	178	549
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVISES				
Instruments dérivés de cours de change	4	-	-	-
COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS	4	-	-	-
DERIVES UTILISES EN COUVERTURE	1 335	2 803	1 015	3 087

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 328 354 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 278 349 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré.

5.d ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Titres de créance négociables	12 456	15 210
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	8 653	9 275
Autres titres de créance négociables	3 803	5 935
Obligations	65 710	62 550
Obligations d'Etat	45 935	43 960
Autres Obligations	19 775	18 590
Actions et autres titres à revenu variable	19 730	16 311
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	97 896	94 071
<i>dont gains et pertes latents</i>	<i>7 026</i>	<i>7 381</i>
<i>dont titres à revenu fixe</i>	<i>78 166</i>	<i>77 760</i>
<i>dont titres prêtés</i>	<i>538</i>	<i>584</i>
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(1 157)	(1 365)
Titres à revenu fixe	(133)	(152)
Titres à revenu variable	(1 024)	(1 213)
Total des actifs disponibles à la vente, nets de dépréciations	96 739	92 706
<i>dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations (note 4.a)</i>	<i>78 033</i>	<i>77 608</i>

5.e PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

- Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Comptes ordinaires débiteurs	26 271	20 539
Prêts consentis à la clientèle	356 564	273 305
Opérations de pension	1 065	734
Opérations de location-financement	22 758	17 077
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	406 658	311 655
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(13 525)	(10 459)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	393 133	301 196

- Détail des opérations de location financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Investissement brut	25 486	18 637
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	7 739	5 791
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	13 216	10 005
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	4 531	2 841
Produits financiers non acquis	(2 728)	(1 560)
Investissement net avant dépréciation	22 758	17 077
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	6 895	5 346
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	11 833	9 117
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	4 030	2 614
Dépréciations	(437)	(344)
Investissement net après dépréciation	22 321	16 733

- Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Comptes ordinaires créditeurs	142 522	102 945
Comptes à terme	100 988	91 125
Comptes d'épargne à taux administré	40 469	41 292
Bons de caisse	10 640	9 358
Opérations de pension	4 033	2 774
Total des dettes envers la clientèle	298 652	247 494

5.f DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (note 5.b)	55 279	42 933
Autres dettes représentées par un titre	121 559	84 629
Titres de créance négociables	85 363	68 476
Emprunts obligataires	36 196	16 153
Dettes subordonnées	17 960	16 706
Dettes subordonnées remboursables	16 376	14 811
Dettes subordonnées perpétuelles	1 584	1 895
TOTAL	194 798	144 268

DETTES SUBORDONNÉES REMBOURSABLES

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (*call option*), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

DETTES SUBORDONNÉES PERPETUELLES

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), d'autres titres subordonnés perpétuels, ainsi que de titres participatifs :

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Titres subordonnés à durée indéterminée	808	887
Autres titres subordonnés perpétuels	406	644
Titres participatifs	290	304
Frais et commissions, dettes rattachées	80	60
TOTAL	1 584	1 895

- Titres subordonnés à durée indéterminée et autres titres subordonnés perpétuels

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les autres titres subordonnés perpétuels émis par la banque sont des obligations subordonnées « perpétuelles » remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

GROUPE BNP PARIBAS

- Titres subordonnés à durée indéterminée

Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

En millions d'euros, au					31 décembre 2006	31 décembre 2005
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux		
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions	Libor 3 mois + 3/8%	18	20
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	TMO - 0,25%	290	305
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions	Libor 3 mois + 1/8%	121	140
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	Libor 6 mois + 0,75%	379	422
TOTAL					808	887

Les TSDI émis en dollar des Etats-Unis présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (*call option*). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Pour le TSDI émis en octobre 1985, de nominal 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

- Autres titres subordonnés perpétuels

Les autres titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe de 1996 à 1999 présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à une date prévue par la notice d'émission (après accord des autorités de surveillance bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de cette date dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

En millions d'euros, au							31 décembre 2006	31 décembre 2005
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	majoration d'intérêt (en points de base)		
BNP SA	juillet 1996	USD	20 millions	juillet 2006	Libor 3 mois + 0,65%	+ 150 bp	-	17
BNP SA	décembre 1996	USD	200 millions	décembre 2006	Libor 3 mois + 0,65%	+ 150 bp	-	169
BNP SA	janvier 1997	USD	50 millions	janvier 2007	Libor 3 mois + 0,65%	+ 150 bp	38	42
BNP SA	janvier 1997	USD	50 millions	décembre 2006	Libor 3 mois + 0,65%	+ 150 bp	-	42
BNP SA	mai 1997	EUR	191 millions	mai 2007	6,50%	+ 200 bp ⁽²⁾	189	191
BNP SA	juillet 1997	USD	50 millions	juillet 2007	Libor 3 mois + 0,56%	+ 150 bp	38	42
BNP SA	novembre 1997	EUR	9 millions	novembre 2007	6,36%	+ 205 bp ⁽²⁾	9	9
BNP SA	avril 1998	EUR	77 millions	avril 2008	Libor 3 mois + 0,70%	+ 150 bp	77	77
Laser	mai 1999	EUR	110 millions ⁽¹⁾	mai 2009	5,935%	+ 250 bp ⁽³⁾	55	55
TOTAL							406	644

⁽¹⁾ avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle

⁽²⁾ au dessus de l'Euribor 3 mois

⁽³⁾ au dessus de l'Eurolibor 3 mois

- Titres participatifs

Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé en 2004 et en 2006 au rachat de 325 560 titres qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

ECHEANCEMENT DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DES DETTES SUBORDONNÉES

La valeur comptable des dettes représentées par un titre (hors Titres de Créance Négociables enregistrés en « Autres dettes représentées par un titre » dont l'échéance est majoritairement considérée comme à moins d'un an) est échéancée dans le tableau suivant en fonction de leur date de maturité contractuelle, à l'exception des titres perpétuels qui sont échéancés, le cas échéant, selon leur date de majoration d'intérêt. La dette de BNP Paribas est globalement convertie à taux variable, quel que soit le mode de rémunération initial.

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2007	2008	2009	2010	2011	2012-2016	Au delà de 2016	Total 31 déc. 2006
Total des dettes senior et subordonnées	16 085	11 457	9 390	7 748	11 730	32 181	20 844	109 435

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2006	2007	2008	2009	2010	2011-2015	Au delà de 2015	Total 31 déc. 2005
Total des dettes senior et subordonnées	7 368	9 935	7 438	4 360	7 907	23 739	15 045	75 792

5.g ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Titres de créance négociables	2 915	3 360
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	2 860	3 276
Autres titres de créance négociables	55	84
Obligations	12 234	12 085
Obligations d'Etat	11 868	11 451
Autres Obligations	366	634
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	15 149	15 445

5.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Impôts courants	1 926	1 147
Impôts différés	1 517	988
Actifs d'impôts courants et différés	3 443	2 135
Impôts courants	1309	647
Impôts différés	997	1 559
Passifs d'impôts courants et différés	2 306	2 206

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences suivantes :

En millions d'euros, au	1er janvier 2005	Charge (Produit) d'impôt différé	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2005	Charge (Produit) d'impôt différé	Incidence de la consolidation de Banca Nazionale del Lavoro	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2006
Provisions pour engagements sociaux	586	(133)	196	649	(282)	139	(9)	497
Autres provisions	325	(74)	72	323	(58)	1 058	268	1 591
Réserve latente de location-financement	(461)	36	(51)	(476)	22	-	(400)	(854)
Actifs disponibles à la vente	(554)	(11)	(233)	(798)	85	18	(99)	(794)
Autres	11	(183)	(97)	(269)	(225)	(57)	631	80
Impôts différés nets	(93)	(365)	(113)	(571)	(458)	1 158	391	520
<i>dont</i>								
Impôts différés actifs	1 088			988				1 517
Impôts différés passifs	(1 181)			(1 559)				(997)

Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 67 millions d'euros au total des impôts différés actifs au 31 décembre 2006, contre 96 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 626 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 338 millions d'euros au 31 décembre 2005.

5.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	25 379	22 221
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	17 799	16 010
Comptes d'encaissement	2 206	2 110
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 414	2 283
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	2 330	1 836
Autres débiteurs et actifs divers	16 787	20 867
Total des comptes de régularisation et actifs divers	66 915	65 327
Dépôts de garantie reçus	12 315	11 183
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	21 681	15 336
Comptes d'encaissement	484	414
Charges à payer et produits constatés d'avance	3 668	3 127
Autres créditeurs et passifs divers	15 513	18 386
Total des comptes de régularisation et passifs divers	53 661	48 446

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros,	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Part dans les provisions techniques en début de période	2 283	2 075
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	401	294
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(271)	(90)
Effets des variations de change et de périmètre	1	4
Part dans les provisions techniques en fin de période	2 414	2 283

5.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence supérieures à 100 millions d'euros concernent les sociétés suivantes :

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Cofidis France	102	76
Erbe	1 164	1 013
Verner Investissement	308	221
Société de Paiement Pass	202	196
BNL Vita	229	-
Autres participations mises en équivalence	767	317
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2 772	1 823

Les données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros,	Total du bilan au 31 décembre 2006	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires Exercice 2006	Résultat net part du Groupe Exercice 2006
Erbe ⁽¹⁾	2 181	-	281
Verner Investissement ⁽¹⁾	3 565	309	40
Société de Paiement Pass	2 907	320	52
BNL Vita	10 909	3 651	51
Cofidis France	4 549	675	114

(1) données relatives à l'exercice 2005 ou au 31 décembre 2005

5.k IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
TERRAINS ET IMMEUBLES DE PLACEMENT	6 704	(891)	5 813	6 119	(864)	5 255
Terrains et constructions	5 015	(866)	4 149	2 871	(840)	2 031
Équipement, Mobilier, Installations	3 614	(2 230)	1 384	3 726	(2 457)	1 269
Biens mobiliers donnés en location	8 536	(2 838)	5 698	7 931	(2 646)	5 285
Autres immobilisations	1 813	(574)	1 239	1 210	(582)	628
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 978	(6 508)	12 470	15 738	(6 525)	9 213
Logiciels informatiques acquis	1 452	(939)	513	1 359	(1 021)	338
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	811	(454)	357	615	(326)	289
Autres immobilisations incorporelles	943	(244)	699	791	(193)	598
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 206	(1 637)	1 569	2 765	(1 540)	1 225

Au cours de l'exercice 2006, les principaux mouvements ayant affecté les immeubles de placement résultent de l'acquisition par Klépierre de la propriété immobilière d'une chaîne de restaurants pour 298 millions d'euros, et de centres commerciaux pour 147 millions d'euros. Par ailleurs, l'acquisition de Banca Nazionale del Lavoro a généré une augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles de 2 577 millions d'euros. Enfin, le Groupe a fait en 2006 l'acquisition d'un immeuble à des fins d'exploitation d'une valeur de 213 millions d'euros.

- Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Terrains et immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 10 157 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 8 747 millions d'euros au 31 décembre 2005.

- Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

- Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2006 s'établit à 907 millions d'euros contre 766 millions d'euros au titre de l'exercice 2005.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 21 millions d'euros pour l'exercice 2006 contre une reprise nette de 24 millions d'euros pour l'exercice 2005.

5.1 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros,	Exercice 2006	Exercice 2005
Valeur brute comptable en début de période	8 093	6 328
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	(14)	-
Valeur nette comptable en début de période	8 079	6 328
Acquisitions	2 580	1 204
Cessions	(37)	(30)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(14)	(14)
Ecart de conversion	(448)	589
Autres mouvements	2	2
Valeur brute comptable en fin de période	10 194	8 093
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(32)	(14)
Valeur nette comptable en fin de période	10 162	8 079

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros,	Valeur nette comptable au 31 décembre 2006	Valeur nette comptable au 31 décembre 2005
SFDI	6 412	6 561
<i>dont BancWest Corp</i>	3 771	4 206
<i>dont Crédit à la consommation</i>	1 509	1 396
<i>dont Location avec services</i>	697	744
AMS	1 298	1 221
<i>dont Cortal Consors</i>	385	385
Banque de Financement et d'Investissement	66	84
Banque de détail en France	23	23
BNL	2 165	-
Autres activités	198	190
Total Groupe	10 162	8 079

5.m PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros,	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	74 795	64 406
Provisions techniques brutes :		
- Contrats d'assurance en unités de compte	33 027	26 146
- Autres contrats d'assurance	41 768	38 260
Passifs relatifs aux contrats financiers	8 457	8 892
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	8 457	8 892
Participation aux bénéfices différée passive	3 792	3 225
TOTAL des provisions techniques des sociétés d'assurance	87 044	76 523
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽¹⁾	4 347	4 090
TOTAL des passifs relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance	91 391	80 613

(1) les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.e)

La participation pour excédents aux bénéfices différée résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part, fixée à 95 % pour la France, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros,	Exercice 2006	Exercice 2005
Passifs relatifs aux contrats en début de période	80 613	70 043
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	14 533	12 417
Prestations payées	(6 500)	(5 063)
Cessions de portefeuille de contrats	-	176
Effet des variations de périmètre	289	-
Effets des variations de change	(53)	87
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	2 509	2 953
Passifs relatifs aux contrats en fin de période	91 391	80 613

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.i.

5.n PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros,	Exercice 2006	Exercice 2005
Total des provisions constituées en début de période	3 850	3 983
Dotations aux provisions	1 154	1 047
Reprises de provisions	(962)	(585)
Utilisation des provisions	(890)	(620)
Incidence de la consolidation de Banca Nazionale del Lavoro	1 620	-
Variation des parités monétaires et divers	(54)	25
Total des provisions constituées en fin de période	4 718	3 850

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit et de contrepartie (note 2.e), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

- Provisions pour risques sur produits d'épargne à taux administré
- Encours et provisions relatifs aux comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	17 581	19 608
dont au titre des plans d'épargne-logement	14 417	16 432
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	5 223	6 234
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	7 016	8 484
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	2 178	1 714
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	643	803
dont au titre des plans d'épargne-logement	213	304
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	216	388
dont au titre des plans d'épargne-logement	171	350
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	91	182
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	65	135
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	15	33

- Variation des provisions relatives aux produits d'épargne à taux administrés

En millions d'euros, au	Exercice 2006		Exercice 2005	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
Total des provisions constituées en début de période	350	38	305	70
Dotations aux provisions	-	7	78	-
Reprises de provisions	(179)	-	(33)	(32)
Total des provisions constituées en fin de période	171	45	350	38

6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Engagements de financements donnés :		
- aux établissements de crédit	36 412	18 165
- à la clientèle :	199 324	191 514
Ouverture de crédits confirmés	139 200	149 525
Autres engagements en faveur de la clientèle	60 124	41 989
Total des engagements de financements donnés (note 4b)	235 736	209 679
Engagements de financements reçus :		
- des établissements de crédit	71 398	54 894
- de la clientèle :	4 622	774
Total des engagements de financements reçus	76 020	55 668

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés ou reçus en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Instruments financiers reçus en garantie	25 074	15 800
Instruments financiers donnés en garantie	31 632	29 694

- Engagements par signature

En millions d'euros, au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	11 723	8 484
d'ordre de la clientèle :	69 222	58 670
- Cautions immobilières	1 610	1 191
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	27 459	18 639
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	40 153	38 840
Total des engagements de garantie donnés (note 4. b)	80 945	67 154

6.c ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS DE TITRISATION POUR LE COMPTE DE LA CLIENTELE

Les opérations de titrisation réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidités et le cas échéant de l'octroi de garanties. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

- Opérations de refinancement à court terme

Au 31 décembre 2006, six fonds non consolidés multicédants (Eliopée, Thésée, Starbird, J Bird, J Bird 2 et Matchpoint) sont gérés par le groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le groupe garantit, par l'émission de lettres de crédit, le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 580 millions d'euros (629 millions d'euros au 31 décembre 2005) et consent aux fonds des lignes de liquidité à hauteur de 12 518 millions d'euros (12 176 millions d'euros au 31 décembre 2005).

- Opérations de refinancement obligataire à moyen et long terme

Le Groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la banque. La gestion de ces fonds non consolidés n'est pas assurée par la banque. Celle-ci a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 289 millions d'euros au 31 décembre 2006 (331 millions d'euros au 31 décembre 2005) à onze d'entre eux (Tenzing – Invesco, Master Dolfin, Italfinance – Italease, CR Ferrara, Forest – Immofinanz, Cars – Renault, Tiepolo, Emerald – Ascendas REIT, Cari Firenze, LFE 3 – BNPP et RMF IV) qui représentent ensemble 6 480 millions d'euros d'encours titrisés (2 600 millions d'euros au 31 décembre 2005).

7. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 10 260 millions d'euros sur l'exercice 2006 contre 7 903 millions d'euros sur l'exercice 2005.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 7 560 millions d'euros (5 935 millions d'euros en 2005), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 2 336 millions d'euros (1 662 millions d'euros en 2005), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 364 millions d'euros (306 millions d'euros en 2005).

7.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI RELEVANT DE REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

En France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (Etats-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire. Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 346 millions d'euros pour l'exercice 2006 contre 286 millions d'euros pour l'exercice 2005.

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI RELEVANT DE REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou sociétés du groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10% (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 1 554 millions d'euros au 31 décembre 2006 (1 378 millions d'euros au 31 décembre 2005), dont 421 millions d'euros pour les engagements français et 1 133 millions d'euros pour les engagements étrangers.

- Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

- Régimes de retraite

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe et dans la Caisse de retraite Paribas.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 75% en obligations, 18% en actions et 7% en immobilier.

A l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (*Royaume-Uni*), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (*Etats-Unis*). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (*Norvège*). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (*Espagne*) ou par des organismes de gestion indépendants (*Royaume-Uni*). Au 31 décembre 2006, 84% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 18 plans situés au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 58% en actions, 34% en obligations, et 8% en autres instruments financiers.

- Autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe, sur lequel BNP Paribas a versé, en 2006, une prime de 372 millions d'euros préalablement provisionnée. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie (91%).

Les tableaux présentés ci-après concernent à la fois les régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite :

- Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros , au	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Valeur actualisée des obligations	3 884	3 151
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	2 837	2 914
Valeur actualisée des obligations non financées	1 047	237
Valeur de marché des actifs des régimes	(2 213)	(1 735)
<i>dont instruments financiers émis par BNP Paribas</i>	3	3
<i>dont biens immobiliers ou autres actifs utilisés par BNP Paribas</i>	-	3
Valeur de marché des actifs excédentaires	(70)	(78)
Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	(12)	(73)
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(216)	(129)
Coût des services passés	(52)	76
Pertes ou gains nets actuariels	(164)	(205)
Autres montants comptabilisés au bilan	54	41
Obligation nette comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	1 427	1 177

(1) les actifs distincts sont cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Variation de la valeur actualisée des obligations et des actifs excédentaires

En millions d'euros,	Exercice 2006	Exercice 2005
Valeur actualisée des obligations en début de période	3 073	3 242
<i>Valeur actualisée brute des obligations en début de période</i>	3 151	3 242
<i>Valeur de marché des actifs excédentaires en début de période</i>	(78)	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	115	126
Charge liée à l'actualisation des engagements	144	133
Coût des modifications de régime de la période	122	(264)
Effets des réductions ou liquidations de régime	(17)	(210)
Pertes ou gains nets actuariels de la période	(12)	136
Cotisations des membres des régimes	1	2
Prestations versées aux bénéficiaires	(183)	(136)
Effet des variations de change	(55)	107
Effet des variations de périmètre	700	(130)
Autres variations	(74)	67
Valeur actualisée des obligations en fin de période	3 814	3 073
<i>Valeur actualisée brute des obligations en fin de période</i>	3 884	3 151
<i>Valeur de marché des actifs excédentaires en fin de période</i>	(70)	(78)

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts

En millions d'euros,	Exercice 2006	Exercice 2005
Valeur de marché des actifs en début de période	1 808	1 477
<i>Valeur de marché des actifs des régimes en début de période</i>	1 735	1 228
<i>Valeur de marché des actifs distincts en début de période</i>	73	249
Rendement attendu des actifs de régime	100	91
Effets des réductions ou liquidations de régime	3	-
Pertes ou gains nets actuariels de la période	16	49
Cotisations des membres des régimes	1	4
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	463	138
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(103)	(112)
Effet des variations de change	(42)	87
Effet des variations de périmètre	33	4
Autres variations	(54)	70
Valeur de marché des actifs en fin de période	2 225	1 808
<i>Valeur de marché des actifs des régimes en fin de période</i>	2 213	1 735
<i>Valeur de marché des actifs distincts en fin de période</i>	12	73

- Composantes de la charge de retraite

En millions d'euros,	Exercice 2006	Exercice 2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	115	126
Charge liée à l'actualisation des engagements	144	133
Rendement attendu des actifs de régime	(100)	(93)
Amortissement des écarts actuariels	4	28
Amortissement des services passés	(7)	6
Effets des réductions ou liquidations de régime	(19)	(213)
Autres éléments	-	3
Total porté dans les « frais de personnel »	137	(10)

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements en fin de période

En pourcentage	31 décembre 2006				31 décembre 2005			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	3,92%-4,13%	3,40%-4,13%	5,04%	5,50%	2,76%-3,59%	3,40%-3,82%	4,81%	5,50%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%-5,50%	2,00%-5,00%	4,00%-4,50%	4,00%-5,00%	2,50%-5,50%	2,00%-4,00%	3,75%-5,40%	4,00%

- Rendement des actifs de régime au cours de la période

En pourcentage,	Exercice 2006				Exercice 2005			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	4,00%	2,00%-6,60%	4,30%-6,30%	4,00%-8,50%	4,00%-4,20%	2,52%-6,40%	5,40%-7,30%	7,00%-9,00%
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	4,50%-5,00%	3,00%-16,00%	3,50%-10,00%	9,00%-13,00%	4,20%-5,00%	8,45%-14,12%	8,32%-19,49%	3,01%-7,90%

(1) fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire

Au 31 décembre 2006, les écarts actuariels, relevant de la mise à jour des valeurs des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements (taux d'actualisation, taux d'augmentation future des salaires...) et du rendement des actifs, représentent un gain conduisant à réduire la valeur des engagements nets de l'ordre de 29 millions d'euros. Ils résultent, pour la France (+40 millions d'euros), essentiellement d'écarts liés à la hausse des taux d'actualisation, et pour l'étranger (-11 millions d'euros) essentiellement des pertes actuarielles sur obligation liées aux effets d'expérience (taux de rotation des effectifs, taux d'augmentation future des salaires).

- Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

A l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux Etats-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droits s'élèvent à 45 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 50 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. A cet égard, la banque a constitué en 2005 une provision de 43 millions d'euros au titre d'un plan d'adaptation à l'emploi 2006 à 2008 en cours d'exécution au sein du périmètre BNP Paribas Métropole afin d'anticiper les conséquences de la démographie et de faire face à l'évolution quantitative et qualitative des postes de travail. Dans un cadre analogue, une provision de 114 millions d'euros a été constituée en 2006, principalement au titre de BNL.

Au 31 décembre 2006, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 487 millions d'euros (171 millions d'euros au 31 décembre 2005) dont 366 millions d'euros relatives aux activités développées à l'étranger.

7.c PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

PLANS DE FIDELISATION ET D'INTERESSEMENT EN ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des rémunérations à base d'actions, des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites qui s'intègrent dans des plans de fidélisation ainsi que dans un Plan Global d'Intéressement en Actions.

- Plans de fidélisation

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans de fidélisation au bénéfice de certains collaborateurs, dont la performance est significative ou nouvellement recrutés, prévoient, sous condition de présence, une rémunération spécifique sur une période pluriannuelle et payable sous diverses formes (actions, montants en espèces indexés sur le cours de l'action). La norme IFRS 2 prescrivant de constater la charge de ces rémunérations sur la période d'acquisition des droits, la charge enregistrée en 2006 est relative aux attributions effectuées entre les années 2003 et 2006.

- Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribués par BNP, Paribas ou ses filiales, puis par BNP Paribas au personnel du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les plans d'options ainsi mis en œuvre, sur un rythme annuel depuis 2005, ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions des autorisations des Assemblées Générales Extraordinaires correspondantes, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005. Les conditions d'exercice d'une fraction des options attribuées, au-delà d'un nombre minimum d'options non sujettes à cette condition, dépendent de la performance relative du titre par rapport à l'indice Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de seconde, troisième et quatrième année de la période d'indisponibilité. Selon l'écart de performance constaté à chaque date de mesure, un prix d'exercice supérieur peut être appliqué à la fraction des options attribuées correspondante, ou l'exercice de cette fraction peut être caduque.

A compter de 2006, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, combinant, au bénéfice des catégories ci-dessus, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites. Les cadres dirigeants et les mandataires sociaux se voient attribuer uniquement des options de souscription d'actions, les cadres occupant un poste clé bénéficient d'une attribution combinée d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites, les cadres à potentiel et les contributeurs clés bénéficient uniquement d'actions gratuites.

Les actions gratuites sont acquises à titre définitif, sous condition de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans ou 3 ans selon le cas, et la période de conservation des actions gratuites est de deux ans. Les actions gratuites n'ont été attribuées qu'à des salariés du Groupe en France.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

- Charge représentée par les paiements à base d'actions

Au titre de l'ensemble des plans octroyés, la charge comptabilisée en 2006 s'élève à 90 millions d'euros (82 millions d'euros en 2005).

Charge en millions d'euros	2006				2005
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions gratuites	Autres plans	Charge Totale	Charge Totale
Plans de fidélisation	-	-	32	32	50
Plan Global d'Intéressement en actions	44	14	-	58	32
Total	44	14	32	90	82

- Historique des plans attribués

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2006 sont décrites dans les tableaux ci-après :

- Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) (5)	Nombre d'options	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNP ⁽¹⁾	22/05/1997	64	476 000	23/05/2002	22/05/2007	18,29	52 011	1
BNP ⁽¹⁾	13/05/1998	259	2 074 000	14/05/2003	13/05/2008	36,95	388 555	2
BNP ⁽¹⁾	03/05/1999	112	670 000	04/05/2004	03/05/2009	37,31	139 408	3
BNP ^{(1) (4)}	22/12/1999	642	5 064 000	23/12/2004	22/12/2009	44,77	2 025 877	3
BNP ^{(1) (4)}	07/04/2000	1 214	1 754 200	08/04/2005	07/04/2010	42,13	533 326	4
BNP Paribas SA ^{(1) (2)}	15/05/2001	932	6 069 000	15/05/2005	14/05/2011	48,57	3 766 413	5
BNP Paribas SA ⁽²⁾	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	59,48	1 393 905	6
BNP Paribas SA ⁽³⁾	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	36,78	6 400 294	7
BNP Paribas SA ⁽³⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	49,36	1 661 345	8
BNP Paribas SA ⁽³⁾	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2009	22/03/2013	54,62	4 275 202	7
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	75,25	3 837 990	8
Total des options en vie à la fin de la période							24 474 326	

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.

(2) Le droit d'exercice attribué aux salariés était conditionné pour partie aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue était de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du

GROUPE BNP PARIBAS

plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan. Cette condition a été levée pour les plans concernés.

(3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank, pendant la période d'indisponibilité.

En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à :

- 38,62 euros pour 600 526 options du plan du 21 mars 2003 en vie en fin de période

- 51,83 euros pour 1 514 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période

(4) Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non-paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes. Cette condition a été levée pour les deux plans concernés.

(5) Les prix d'exercice de chacun des plans attribués avant le 31 mars 2006, ainsi que le nombre d'options non encore exercées à cette date, ont été ajustés à cette date, conformément à la réglementation en vigueur, pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 7 mars 2006.

- Plans d'options d'achat d'actions

Caractéristiques du plan							options en vie à la fin de la période		
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options (2)	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) (3)	Nombre d'options	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options	
Paribas ⁽¹⁾	17/11/1998	975	7 255 377	17/11/2003	17/11/2006	20,23	0	0	
Paribas ⁽¹⁾	04/05/1999	1	30 850	04/05/2004	04/05/2007	31,60	13 508	1	
Total des options en vie à la fin de la période							13 508		

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.

(2) Dates d'exercice fixées au moment de l'attribution des plans. Toutefois, le traité de fusion BNP Paribas a prévu que les bénéficiaires d'options devraient respecter la période d'indisponibilité fiscale de 5 ans quelles que soient les dates d'exercice initialement prévues.

(3) Les prix d'exercice de chacun des plans attribués avant le 31 mars 2006, ainsi que le nombre d'options non encore exercées à cette date, ont été ajustés à cette date, conformément à la réglementation en vigueur, pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 7 mars 2006.

- Plans d'attribution d'actions gratuites

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions en vie à la fin de la période
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA	05/04/2006	2 034	544 370	07/04/2008	07/04/2010	533 542
BNP Paribas SA	05/04/2006	253	64 281	06/04/2009	06/04/2011	62 127
Total des actions en vie à la fin de la période						595 669

- Mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription, d'achat et d'attribution gratuite d'actions au cours des deux derniers exercices

- Plans d'options de souscription d'actions

	2006		2005	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
Options en vie au 1er janvier	25 388 170	46,63	24 359 164	44,58
Options attribuées pendant la période	3 894 770	75,25	4 332 550	55,10
Options issues de l'augmentation de capital du 31 mars 2006	218 317		-	
Options exercées pendant la période	(4 522 809)	46,95	(2 767 124)	41,69
Options caduques pendant la période	(504 122)		(536 420)	
Options en vie au 31 décembre	24 474 326	50,63	25 388 170	46,63
Options exerçables au 31 décembre	8 299 495	48,14	8 932 740	45,38

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2006 s'élève à 78,11 euros (59,11 euros en 2005).

- Plans d'options d'achat d'actions

	2006		2005	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
Options en vie au 1er janvier	1 504 355	20,58	4 963 880	21,39
Options issues de l'augmentation de capital du 31 mars 2006	11 198		-	
Options exercées pendant la période	(1 498 931)	20,32	(3 459 525)	21,74
Options caduques pendant la période	(3 114)		-	
Options en vie au 31 décembre	13 508	31,60	1 504 355	20,58
Options exerçables au 31 décembre	13 508	31,60	1 504 355	20,58

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2006 s'élève à 78,06 euros (58,76 en 2005).

- Plans d'attribution d'actions gratuites

	2006
	Nombre d'actions
Actions en vie au 1er janvier	-
Actions attribuées pendant la période	608 651
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(265)
Actions caduques pendant la période	(12 717)
Actions en vie au 31 décembre	595 669

GROUPE BNP PARIBAS

- Valeur donnée aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

- Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre BNP Paribas couvrant une plage d'observations de 10 ans.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2006 ont été valorisées à 15,36 euros et 14,03 euros selon qu'elles sont sujettes ou non à une condition de performance (respectivement 9,84 euros et 8,99 euros pour les options de souscriptions d'actions attribuées en 2005).

	Exercice 2006	Exercice 2005
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	76,85	55,60
Prix d'exercice de l'option (en euros)	75,25	55,10
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	22,4%	20,0%
Exercice anticipé des options	7 ans	7,5 ans
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	3,5%	3,6%
Taux d'intérêt sans risque	4,0%	3,7%
Taux de perte des droits	1,5%	1,5%

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

- Valorisation des actions gratuites

La valeur unitaire des actions gratuites retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

La valeur des actions gratuites attribuées en 2006 est de 70,99 € pour les actions dont la fin de période de conservation est le 7 avril 2010, et de 68,08 € pour les actions dont la fin de période de conservation est le 6 avril 2011.

SOUSCRIPTION D' ACTIONS PAR LE PERSONNEL DANS LE CADRE DU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

	Exercice 2006	Exercice 2005
Date de l'annonce du plan	18 mai 2006	11 mai 2005
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'annonce du plan (en euros)	72,25	52,00
Nombre d'actions émises (note 8.a)	4 670 388	5 000 000
Prix de souscription (en euros)	60,50	42,30
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	3,88%	2,61%
Taux d'emprunt 5 ans in fine	7,20%	6,65%
Coût de l'incessibilité	14,54%	17,56%

Il n'a pas été comptabilisé de charge dans les comptes du Groupe en raison du caractère non significatif du coût financier que représente pour la banque la décote consentie lors de la souscription d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, valorisé en tenant compte de l'incessibilité pendant cinq années des titres émis.

Parmi les employés du Groupe BNP Paribas à qui la possibilité de souscrire à cette offre a été proposée, 53 % ont décidé de réaliser cet investissement, 47 % ayant donc renoncé à donner suite à cette proposition en 2006.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

- Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	date d'autorisation par l'Assemblée générale	date de décision du Conseil d'administration
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2004	884 700 444	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 25 janvier 2005	518 758	2	23-mai-00	05-sept-00
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 10 mai 2005	(13 994 568)	2	28-mai-04	23-mars-05
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 20 juillet 2005	1 397 501	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise, réalisée le 20 juillet 2005	5 000 000	2	14-mai-03	02-févr-05
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 29 novembre 2005	(39 374 263)	2	18-mai-05	13-juin-05
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2005	838 247 872	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 23 janvier 2006	1 369 623	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 27 mars 2006	971 037	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles, réalisée le 31 mars 2006	84 058 853	2	28-mai-04	14-févr-06
Augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles, réalisée le 6 juin 2006	945	2	23-mai-06	27-mars-06
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 26 juillet 2006	1 148 759	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise, réalisée le 26 juillet 2006	4 670 388	2	14-mai-03	14-févr-06
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2006	930 467 477	2		

Au 31 décembre 2006, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 930 467 477 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées (838 247 872 actions au 1^{er} janvier 2006). En outre, dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions, 2 411 013 actions nouvelles de 2 euros de nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2006 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2006. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 22 janvier 2007.

Les onzième et douzième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 ont autorisé le Conseil d'administration à procéder à une augmentation du capital social dans la limite de 1,34 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions avec droit préférentiel de souscription et 170 millions de titres sans droit préférentiel de souscription). Le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société en vertu de ces délégations ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros pour l'émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et 8 milliards d'euros pour celle avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ces autorisations sont données pour une durée de 26 mois.

Au 31 mars 2006, 84 058 853 titres ont été émis en vertu de ces délégations.

La dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 décide que le montant nominal des titres de créances donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société en vertu de la délégation consentie ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros pour l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

La treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 dispose que le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser

par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation est donnée pour une durée de 26 mois.

Les seizième et dix-septième résolutions des Assemblées Générales Mixtes du 28 mai 2004 et du 18 mai 2005 ont autorisé le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions propres détenues ou acquises dans le cadre des autorisations données par lesdites Assemblées Générales, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois. Ces autorisations sont données pour une durée de 18 mois. En 2005, 53 368 831 actions ont été annulées en vertu de ces délégations.

La vingt-troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 a autorisé le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions propres détenues ou acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée Générale, dans la limite de 10% du nombre total d'actions par période de 24 mois et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé. Ces autorisations sont données pour une durée de 18 mois. Enfin la présente autorisation se substitue à celle accordée par la seizième résolution du 18 mai 2005.

Pendant l'exercice 2006, il n'y a pas eu d'annulation d'actions.

En outre l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 décide que les seizième, dix-septième et dix-neuvième résolutions rendent caduque, à hauteur des montants non utilisés, toutes délégations antérieures ayant le même objet telles que prévues par les onzième, douzième et treizième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004.

La vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 visant à approuver la fusion-absorption de la Société Centrale d'Investissement par BNP Paribas a décidé d'augmenter le capital social de 1 890 euros, par la création de 945 actions nouvelles de 2 euros de nominal chacune, entièrement libérées, et portant jouissance au 1^{er} janvier 2006.

- Actions de préférence et assimilées
- Actions de préférence émises par des filiales du Groupe

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions de préférence de droit américain sans droit de vote (« preferred shares »). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu de 7,738 % pendant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les actions de préférence peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNPP SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux actions de préférence (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust également contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les titres émis sont de même nature que les précédents et offrent à leur souscripteur un revenu de 9,003 % pendant 10 ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

En octobre 2001 deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération de

GROUPE BNP PARIBAS

7% et 6,625 % respectivement durant 5 ans minimum pour la première et 10 ans pour la seconde. Les titres de la première de ces deux émissions ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en octobre 2006, à l'issue de la période contractuelle de 5 ans. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération respectivement de 6,342 % versée annuellement sur 10 ans et de 7,20 % versée trimestriellement pendant 5 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés à l'issue d'une période de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, le taux de 7,20 % restant inchangé.

En janvier 2003, une nouvelle émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 5,868 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe Laser, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celles émises en 2003 ou indexées pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devient alors indexée sur l'Euribor.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Durée TF	Taux après la première date de call
BNP US Funding	décembre 1997	USD	500 millions	10 ans	Weekly Libor + 2,8%
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	10 ans	Libor 3 mois + 3,26%
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,60%
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust V	juin 2002	USD	650 millions	5 ans	7,20%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48%
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions ⁽¹⁾	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions ⁽¹⁾	10 ans	TEC 10

⁽¹⁾ avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan ; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé « Intérêts minoritaires » au compte de résultat.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence, émis par BNP Paribas SA

En juin 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 350 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 5,186 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2015, il sera versé trimestriellement un coupon USD Libor 3 mois augmenté de 1,68 %.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 000 millions d'euros. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 4,875 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 400 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 6,250 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

En avril 2006, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, l'une de 750 millions d'euros, et l'autre de 450 millions de livres sterling. Elles offrent aux souscripteurs une rémunération annuelle respectivement de 4,730 % et de 5,945 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2016, il sera versé trimestriellement un coupon Euribor 3 mois augmenté de 1.69 % pour la première, et un coupon GBP Libor 3 mois augmenté de 1,13 % pour la seconde.

En juillet 2006, BNP Paribas SA a procédé à deux émissions perpétuelles prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée.

Une émission de 150 millions d'euros, offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 5,45 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 20 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2026, il sera versé trimestriellement un coupon Euribor 3 mois augmenté de 1,92 %.

Une émission de 325 millions de livres sterling offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 5,945 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2016, il sera versé trimestriellement un coupon GBP Libor 3 mois augmenté de 1,81 %.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNPP SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (Actions de Préférence) au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption des pertes, les modalités contractuelles des TSSDI prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou autre mesure équivalente - le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

GROUPE BNP PARIBAS

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Durée TF	Taux après la première date de call
BNP Paribas SA	juin 2005	USD	1 350 millions	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,68%
BNP Paribas SA	octobre 2005	EUR	1 000 millions	6 ans	4,875%
BNP Paribas SA	octobre 2005	USD	400 millions	6 ans	6,250%
BNP Paribas SA	avril 2006	EUR	750 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 1,69%
BNP Paribas SA	avril 2006	GBP	450 millions	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,13%
BNP Paribas SA	juillet 2006	EUR	150 millions	20 ans	Euribor 3 mois + 1,92%
BNP Paribas SA	juillet 2006	GBP	325 millions	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,81%

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date de réalisation de l'opération conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

- Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004, BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social notamment en vue de la régularisation des cours, de l'achat et de la vente en fonction des situations de marché, de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'attribution d'actions aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, de leur conservation, de leur transfert par tout moyen notamment par échange de titres, par cession sur un marché réglementé ou de gré à gré, de l'annulation ultérieure des actions, dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005, BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'opérations de régularisation de cours, en vue de procéder à des rachats et des ventes en fonction des situations de marché.

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006, BNP Paribas a été autorisé à acquérir un nombre d'actions n'excédant pas 10% du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas à la date du 28 février 2006 en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'un contrat de liquidité et à des fins de gestion patrimoniale et financière. La présente autorisation se substitue à celle accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 et est consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers et sur produits dérivés d'actions procède dans le cadre de son activité à des achats et ventes portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Au 31 décembre 2006, le Groupe BNP Paribas détenait 25 211 909 actions BNP Paribas représentant 1 786 millions d'euros qui ont été portées en réduction des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
Actions détenues au 31 décembre 2004	55 112 609	2 693	(599 870)	(32)	54 512 739	2 661
Acquisitions effectuées	11 677 068	676			11 677 068	676
Réduction de capital	(53 368 831)	(2 694)			(53 368 831)	(2 694)
Autres mouvements	(4 360 827)	(214)	(3 735 867)	(264)	(8 096 694)	(478)
Actions détenues au 31 décembre 2005	9 060 019	461	(4 335 737)	(296)	4 724 282	165
Acquisitions effectuées	12 512 868	945			12 512 868	945
Autres mouvements	(2 327 379)	(114)	10 302 138	790	7 974 759	676
Actions détenues au 31 décembre 2006	19 245 508	1 292	5 966 401	494	25 211 909	1 786

- **Résultat par action**

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	Exercice 2006	Exercice 2005
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	7 180	5 822
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	893 811 947	836 006 141
Effet des actions ordinaires potentielles dilutives	9 518 828	7 288 395
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	903 330 775	843 294 536
Résultat de base par action (en euros)	8,03	6,96
Résultat dilué par action (en euros)	7,95	6,90

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférences émises par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

L'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée le 31 mars 2006 a conduit, conformément aux prescriptions de la norme IAS 33, à modifier le résultat par action de l'exercice 2005 tel que publié (7,02 euros pour le résultat de base par action et 6,97 euros pour le résultat dilué par action) afin de rendre comparable les résultats par action des deux exercices présentés.

Le dividende par action versé en 2006 au titre du résultat de l'exercice 2005 s'est élevé à 2,60 euros (2 euros versé en 2005 au titre du résultat de l'exercice 2004).

8.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas SA					France	IG	100,00%	100,00%
Banque de détail en France								
Banque de Bretagne					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Développement					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor					France	IG	100,00%	100,00%
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Cofloisirs				2	France	ME	33,30%	33,30%
SFDI								
Banque de détail aux Etats-Unis								
BancWest Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Bank of the West					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
FHL Lease Holding Cy					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Union Safe Deposit Bank	5				Etats-Unis			
Location-Financement								
Albury Asset Rentals Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
All In One Allemagne					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
All In One Vermietung GmbH				12	Autriche	ME	100,00%	100,00%
Antin Bail					France	IG	100,00%	100,00%
Aprolis Finance					France	IG	51,00%	51,00%
Avelingen Finance BV	1			4	Pays-Bas	ME		
Barloworld Heftruck BV	1				Pays-Bas	ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas Lease Group					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group BV	1				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Holding SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group KFT				2	Hongrie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	1				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Polska SP ZO O				12	Pologne	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group RT				2	Hongrie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group UK PLC					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium					Belgique	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing GmbH					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Centro Leasing SPA					Italie	ME	43,54%	43,54%
Claas Financial Services					France	IG	60,11%	60,11%
Claas Leasing GmbH					Allemagne	IG	100,00%	60,11%
CNH Capital Europe					France	IG	50,10%	50,10%
CNH Capital Europe Limited					Royaume-Uni	IG	50,10%	50,10%
Cofiplan				2	France	IG	99,99%	99,99%
Commercial Vehicle Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Diamond Finance UK Limited					Royaume-Uni	IG	60,00%	60,00%
Equipment Lease BV	1				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Finance et Gestion SA					France	IG	70,00%	70,00%
Geveke Rental BV	1			4	Pays-Bas	ME		
H.F.G.L Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
HH Management Limited				4	Royaume-Uni	IG		
Humberclyde Commercial Investments Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N°1 Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N° 4 Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Industrial Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Investments Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Management Services Limited				4	Royaume-Uni	IG		
Humberclyde Spring Leasing Limited				4	Royaume-Uni	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5- Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Location-Financement (suite)								
Leaseco International BV	1				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Leasing J. Van Breda & Cie			1	5	Belgique			
Manitou Finance Ltd				2	Royaume-Uni	IG	51,00%	51,00%
Natiobail					France	IG	100,00%	100,00%
Natiocréditail					France	IG	100,00%	100,00%
Natiocrédimurs					France	IG	100,00%	100,00%
Natioénergie					France	IG	100,00%	100,00%
Norbail Snc	4				France			
Norbail Location	4				France			
Paricomi					France	IG	100,00%	100,00%
S C A U	4				France			
SAS MFF	2				France	IG	51,00%	51,00%
Same Deutz-Fahr Finance					France	IG	99,97%	99,97%
Same Deutz Fahr Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
UFB Asset Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
United Care Group Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
United Care (Cheshire) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
United Corporate Finance Limited				4	Royaume-Uni	IG		
United Inns Management Limited				4	Royaume-Uni	IG		
Crédits à la consommation								
Axa Banque Financement	4			2	France	ME	35,00%	35,00%
Banco Cetelem Argentine	4				Argentine			
Banco cetelem Portugal					Portugal	IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Caisse d'Epargne Financement - CEFI					France	ME	33,00%	33,00%
Carrefour Administration Cartos de Creditos - CACC					Brésil	ME	40,00%	40,00%
Cetelem					France	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Algérie				12	Algérie	ME	100,00%	100,00%
Cetelem America					Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Bank Gmbh					Allemagne	IG	50,10%	50,10%
Cetelem Bank SA	2				Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Belgium					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil					Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR					République Tchèque	IG	100,00%	100,00%
Cetelem IFN SA (ex Credisson Holding Limited)				1	Chypre	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Maroc (ex Attijari Cetelem)	1				Maroc	IG	99,79%	92,80%
Cetelem Mexico SA de CV				12	Mexique	ME	100,00%	100,00%
Cetelem Polska Expansion SA					Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Processing Services (Shanghai) Ltd				12	Chine	ME	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko				2	Slovaquie	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande					Thaïlande	IG	100,00%	100,00%
Cetelem UK (ex Halifax Cetelem Credit Limited)					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Cofica Bail					France	IG	100,00%	100,00%
Cofidis France					France	ME	15,00%	15,00%
Cofinoga					France	IP	50,00%	50,00%
Cofiparc					France	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce					France	IG	100,00%	100,00%
Credial Italie SPA				2	Italie	IP	50,00%	50,00%
Credisson International SRL				1	Roumanie	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles					France	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane					France	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien					France	IG	97,81%	97,81%
Domofinance SA	2			9	France	IP	55,00%	55,00%
Efficco Iberia	2				Espagne	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5- Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Crédits à la consommation (suite)								
Effico Soreco					France	IG	99,95%	99,95%
Eurocredito					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Facet					France	IG	99,69%	99,69%
Fidem					France	IG	51,00%	51,00%
Fimestic Expansion SA					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Findomestic					Italie	IP	50,00%	50,00%
Findomestic Banka a.d				12	Serbie	ME	99,60%	49,80%
Fortis Crédit		3			Belgique			
KBC Pinto Systems				2	Belgique	ME	40,00%	40,00%
Laser (Groupe)			10		France	IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance					France	IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem					Hongrie	IG	100,00%	100,00%
Métier Regroupement de Crédits				12	France	ME	100,00%	100,00%
Monabank (ex Covefi)				2	France	ME	34,00%	34,00%
Norrsken Finance					France	IG	51,00%	51,00%
Novacredit				2	France	ME	34,00%	34,00%
Projeo				2	France	IG	50,94%	50,94%
Servicios Financieros Carrefour EFC					Espagne	ME	40,00%	40,00%
Société de Paiement Pass					France	ME	40,01%	40,01%
Submarino Finance Promotora de Credito Ltda				2	Brésil	IP	50,00%	50,00%
Fonds Communs de Créances								
FCC Findomestic			4		Italie			
FCC Master Dolphin					Italie	IP	100,00%	0,00%
FCC Master Noria			4		France			
FCC Retail ABS Finance		2			France	IG	100,00%	100,00%
Crédits immobiliers								
Abbey National France	1	5			France			
Banca UCB SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Invest Immo					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Prêts et Services					France	IG	100,00%	100,00%
UCB					France	IG	100,00%	100,00%
UCB Hypotheken					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
UCB Suisse				12	Suisse	ME	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	9				Espagne	IP	50,00%	50,00%
Fonds communs de créances								
FCC Domos 2003					France	IG	100,00%	100,00%
FCC Master Domos					France	IG	100,00%	100,00%
FCC Master Domos 4					France	IG	100,00%	100,00%
FCC Master Domos 5					France	IG	100,00%	100,00%
FCC U.C.I 4-15 (ex FCC U.C.I 2-9)	9				Espagne	IP	50,00%	50,00%
Location longue durée avec services								
Arius Finance		5			France			
Arius SA					France	IG	100,00%	100,00%
Arma Beheer BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Artegy Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Artegy SAS					France	IG	100,00%	100,00%
Arval Belgium					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Arval Brasil Ltda				12	Brésil	ME	100,00%	100,00%
Arval Business Services Limited (ex Arval PHH Business Services Limited)					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval BV (ex Arma Nederland)					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Arval Deutschland GmbH (ex Arval PHH Deutschland GmbH)					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Arval ECL SAS					France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Location longue durée avec services (suite)								
Arval Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval Luxembourg					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Arval Nederland			5		Pays-Bas			
Arval NV (ex Arma Belgique)					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holding SAS					France	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Service Lease CZ				12	République Tchèque	ME	100,00%	100,00%
Arval Portugal					Portugal	IG	100,00%	100,00%
Arval Russie				12	Russie	ME	100,00%	100,00%
Arval Schweiz AG (ex Leasing Handels und Service AG)					Suisse	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease					France	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Espagne					Espagne	IG	99,98%	99,97%
Arval Service Lease Italia					Italie	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Polska SP					Pologne	IG	100,00%	100,00%
Arval Trading			2		France	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Group Limited (ex Arval PHH Limited)					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Limited (ex Arval PHH Business Solutions Limited)					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fleet Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Dialcard Fleet Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Dialcard Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Gestion et Location Holding					France	IG	100,00%	100,00%
Harpur Assets Limited		4			Royaume-Uni			
Harpur UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Overdrive Business Solutions Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Overdrive Credit Card Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Financial services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Holdings (1999) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Investment Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Leasing (N°9) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Treasury Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
PHH Truck Management Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Pointeuro Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
The Harpur Group UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Marchés émergents et outre-mer								
Banque International Commerce et Industrie Burkina Faso					Burkina Faso	IG	51,00%	51,00%
Banque International Commerce et Industrie Cote d'Ivoire					Cote d'Ivoire	IG	67,49%	67,49%
Banque International Commerce et Industrie Gabon					Gabon	IG	46,67%	46,67%
Banque International Commerce et Industrie Guinée			2		Guinée	ME	30,80%	30,80%
Banque International Commerce et Industrie Mali				12	Mali	ME	85,00%	85,00%
Banque International Commerce et Industrie Senegal					Sénégal	IG	54,11%	54,11%
Banque Malgache de l'Océan Indien					Madagascar	IG	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie					Maroc	IG	64,67%	64,67%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion				12	Maroc	ME	100,00%	64,70%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing					Maroc	IG	72,03%	46,58%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore					Maroc	IG	100,00%	64,67%
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge					Djibouti	IG	51,00%	51,00%
BNP Intercontinentale - BNPI					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Limited					Chypre	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas El Djazair					Algérie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Le Caire					Egypte	IG	95,19%	95,19%
BNP Paribas Martinique					France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)		Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Marchés émergents et outre-mer (suite)							
BNP Paribas Nouvelle Calédonie				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Réunion				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Vostok Holdings			2	France	IG	70,00%	70,00%
Nanjing City Commercial Bank Corp Ltd			1	Chine	ME	19,20%	19,20%
Sifida				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Société Financière pour pays d'Outre Mer - SFOM	4			Suisse			
Türk Ekonomi Bankası Yatırımlar Anonim Şirketi (Groupe)	1			Turquie	IP	50,00%	50,00%
Ukrainian Insurance Alliance			12	Ukraine	ME	99,99%	50,99%
UkrSibbank			1	Ukraine	IG	51,00%	51,00%
UkrSibbank LLC			12	Russie	ME	99,30%	50,60%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie				Tunisie	IG	50,00%	50,00%
Union Tunisienne pour le Commerce et l'Industrie Leasing (ex Union Tunisienne de Leasing)				Tunisie	IG	75,40%	37,70%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
AMS								
Assurance								
Assuvie SA				12	France	ME	50,00%	50,00%
Banque Financiere Cardif			5		France			
BNP Paribas Assurance					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Asset Management					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie Polska	2				Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros					Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros e Garantias				12	Brésil	ME	100,00%	100,00%
Cardif Leven					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros de Vida				12	Mexique	ME	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros Generales SA				12	Mexique	ME	100,00%	100,00%
Cardif Nederland Holding BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Provita				12	République Tchèque	ME	100,00%	100,00%
Cardif RD					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Retraite Assurance Vie			11		France	IG	100,00%	100,00%
Cardif SA					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Société Vie					France	IG	100,00%	100,00%
Cardivida Correduria de Seguros				12	Espagne	ME	100,00%	100,00%
Centro Vita Assicurazioni					Italie	IP	49,00%	49,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Vida SA			11		Chili	IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales					Chili	IG	100,00%	100,00%
Cybele RE					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Darnell Limited					Irlande	IG	100,00%	100,00%
GIE BNP Paribas Assurance					France	IG	100,00%	100,00%
Investlife SA					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA				12	Luxembourg	ME	100,00%	100,00%
Natio Assurance					France	IP	50,00%	50,00%
Nativie		5			France			
Patrimoine Management & Associés			1		France	IG	70,00%	100,00%
Pinnafrica Holding Ltd				12	Afrique du Sud	ME	98,00%	98,00%
Pinnafrica Insurance Company Ltd				12	Afrique du Sud	ME	100,00%	98,00%
Pinnafrica Insurance Life Ltd				12	Afrique du Sud	ME	100,00%	98,00%
Pinnacle Insurance PLC					Royaume-Uni	IG	100,00%	97,59%
Pinnacle Insurance Holding PLC					Royaume-Uni	IG	97,59%	97,59%
Pinnacle Insurance Management Services PLC					Royaume-Uni	IG	100,00%	97,59%
SARL Reumal Investissements					France	IG	100,00%	100,00%
SCI 104-106 rue Cambronne					France	IG	100,00%	100,00%
SCI 14 rue Vivienne					France	IG	100,00%	100,00%
SCI 24-26 rue Duranton					France	IG	100,00%	100,00%
SCI 25 rue Abbe Carton					France	IG	100,00%	100,00%
SCI 25 rue Gutenberg					France	IG	100,00%	100,00%
SCI 35 rue Lauriston					France	IG	100,00%	100,00%
SCI 40 rue Abbe Groult					France	IG	100,00%	100,00%
SCI 6 Square Foch					France	IG	100,00%	100,00%
SCI 8-10 place du Commerce					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Asnieres 1					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Beausejour					France	IG	100,00%	100,00%
SCI BNP Paribas Pierre 2 (ex Natio Vie Pierre 2)					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Boulevard Malesherbes					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Boulogne Centre					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Boulogne Nungesser					France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Assurance (suite)								
SCI Corosa					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Courbevoie					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Defense Etoile					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Defense Vendome					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Etoile					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Le Chesnay 1					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Levallois 2					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Malsherbes Courcelles					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Montrouge 2					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Montrouge 3					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Moussorgski (ex Maisons 2)					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Maisons 1					France	IG	100,00%	100,00%
SCI P. Demours					France	IG	100,00%	100,00%
SCI residence Le Chatelard					France	IG	100,00%	100,00%
SCI rue Mederic					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil 1					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil Ariane					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil Caudron					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Saint Maurice 2					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Surennes 2					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Surennes 3					France	IG	100,00%	100,00%
Shinan et Life Corée				2	Corée du sud	IP	50,00%	50,00%
State Bank India Life Cy				2	Inde	ME	26,00%	26,00%
Thai Cardif Insurance Life Company Ltd				2	Thaïlande	ME	25,00%	25,00%
Banque privée								
Bank von Ernst	1	5			France			
Bergues Finance Holding					Bahamas	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Espana SA					Espagne	IG	99,55%	99,55%
BNP Paribas Investment Services LLC					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco					France	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Private Bank Switzerland				5	Suisse			
Conseil Investissement					France	IG	100,00%	100,00%
Nachenius			1		Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Société Monégasque de Banque Privée	1	5			France			
United European Bank Switzerland				5	Suisse			
United European Bank Trust Nassau					Bahamas	IG	100,00%	99,99%
Courtage en ligne								
B*Capital					France	IG	99,96%	99,96%
Cortal Consors France					France	IG	100,00%	100,00%
Cortal Consors Luxembourg		5			Luxembourg			
FundQuest (ex Cortal Consors Fund Management)					France	IG	100,00%	100,00%
Gestion d'actifs								
Cardif Gestion d'Actifs				11	France	IG	100,00%	100,00%
BNP PAM Group					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management GmgH				12	Allemagne	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA		4		12	Italie	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada		2			Brésil	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Japan Limited		2		11	Japon	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Group Luxembourg					Luxembourg	IG	99,66%	99,66%
BNP Paribas Asset Management UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA				12	Uruguay	ME	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Gestion d'actifs (suite)								
BNP Paribas Epargne et Retraite Entreprise				5	France			
BNP Paribas Financière AMS (Fin'AMS)				2	France	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services France (ex BNP Paribas Asset Servicing SAS)		2			France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Equity				12	France	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas SGIC				12	Espagne	ME	100,00%	100,00%
Cooper Neff Alternative Managers				12	France	ME	100,00%	100,00%
Fauchier Partners Management Limited (Groupe)		1			Royaume-Uni	IP	42,17%	50,00%
Fischer Francis Trees and Watts					Etats-Unis	ME	100,00%	100,00%
Fund Quest Incorporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Overlay Asset Management				12	France	ME	100,00%	100,00%
Shinhan BNP Paribas Investment Trust Management Cy				12	Corée du Sud	ME	50,00%	50,00%
Sundaram BNP Paribas Asset Management				2	Inde	ME	49,90%	49,90%
Services liés aux titres								
BNP Paribas Fund Services					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited					Australie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited					Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Holdings					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services - BP2S					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services International Holding SA					France	IG	100,00%	100,00%
Services immobilier								
Asset Partenaires		1			France	IG	99,95%	96,72%
Atis Real Expertise					France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Auguste-Thouard					France	IG	95,84%	95,84%
Atisreal Auguste-Thouard Habitat Foncier				5	France			
Atisreal Belgium SA					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Benelux SA					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult					France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult GmbH					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Espana SA					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal GmbH					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding Belgium SA				5	Belgique			
Atisreal Holding France					France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding GmbH					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal International					France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Luxembourg SA					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Management GmbH		5			Allemagne			
Atisreal Netherlands BV			4		Pays-Bas			
Atisreal Property Management GmbH					Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Property Management Services					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Proplan GmbH					Allemagne	IG	75,18%	75,18%
Atisreal Services				4	France			
Atisreal USA Inc.					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Weatheralls Investment Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Auguste-Thouard Finorem		5			France			
Auguste-Thouard Residencial SL		5			Espagne			
Banque Centrale de Données Immobilières		5			France			
BNP Paribas Immobilier (ex Meunier Promotion)					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier				5	France			
BNP Paribas Participations Finance Immobilier					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Property Management					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management (ex Antin Vendôme)					France	IG	96,77%	96,77%
BSA Immobilier		1			France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Services immobilier (suite)								
Chancery Lane Management Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Tertiaire			1		France	IG	100,00%	100,00%
F G Ingenierie et Promotion Immobilière					France	IG	100,00%	100,00%
Genisar Servicios Inmobiliarios				1	Espagne	IG	100,00%	100,00%
Immobilere des Bergues					France	IG	100,00%	100,00%
Partenaires Gerance Soprofinance		1			France	IG	99,94%	96,71%
SA Comadim					France	IG	100,00%	100,00%
SA Gerer					France	IG	100,00%	100,00%
SA Procodis					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Astrim					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Developpements					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Habitat					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Immobilières d'Entreprises					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Mediterranee					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Rhône Alpes					France	IG	100,00%	100,00%
Sinvim		5			France			
Sofiane			1		France	IG	100,00%	100,00%
SNC Cezanne	4				France			
SNC Comadim Residences Servives					France	IG	100,00%	100,00%
SNC Espaces Immobiliers					France	IG	100,00%	100,00%
SNC Lot 2 Porte d'Asnières					France	IG	100,00%	100,00%
SNC Matisse		3			France			
SNC Meunier Gestion					France	IG	100,00%	100,00%
Sifonte SL				1	Espagne	IG	100,00%	100,00%
Soprofinance			1	5	France			
Tasaciones Hipotecarias SA				1	Espagne	IG	100,00%	100,00%
Valuation Consulting Limited				1	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Weatheralls Consultancy Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
BFI								
FRANCE								
Austin Finance				2	France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage					France	IG	99,99%	99,99%
BNP Paribas Equities France					France	IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies France					France	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Peregrine Group					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions					France	IG	100,00%	99,99%
Capstar Partners Sas					France	IG	100,00%	100,00%
Harewood Asset Management				12	France	ME	100,00%	100,00%
Paribas Dérivés Garantis Snc					France	IG	100,00%	100,00%
Parifergie					France	IG	100,00%	100,00%
Parifease					France	IG	100,00%	100,00%
Sas Esomet	2				France	IG	100,00%	100,00%
EUROPE								
BNP AK Dresdner Bank AS	3				Turquie			
BNP AK Dresdner Financial Kiralama	3				Turquie			
BNP Capital Finance ltd			4		Irlande			
BNP Factor					Portugal	IG	100,00%	100,00%
BNP Ireland Limited					Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgaria) AD					Bulgarie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Hongaria) RT					Hongrie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Polska) SA					Pologne	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Markets Group Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance plc					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fixed Assets Limited			4		Royaume-Uni			
BNP Paribas Luxembourg sa					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services			5		Suisse			
BNP Paribas Sviluppo					Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Suisse SA					Suisse	IG	99,99%	99,99%
BNP Paribas UK Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP PUK Holding Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas ZAO					Russie	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Dealremote Limited			4		Royaume-Uni			
Delta Reinsurance Limited			2		Irlande	ME	100,00%	100,00%
Harewood Holdings Limited				2	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
ISIS Factor SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
Paribas Management Service Limited			4		Royaume-Uni			
Paribas Trust Luxembourg SA					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Utexam Limited					Irlande	IG	100,00%	100,00%
AMERIQUES								
BNP Andes					Perou	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA					Brésil	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brokerage Services Incorporated					Etats-Unis			
BNP Paribas Canada	5				Canada	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5- Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
AMERIQUES (suite)								
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Principal Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Incorporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Advisors Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Paribas North America					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA					Brésil	IG	100,00%	100,00%
ASIE - OCEANIE								
BNP Equities Asia Limited					Malaisie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (China) Limited					Chine	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Limited (ex BNPP Peregrine Capital Ltd)					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Singapore) Limited (ex BNPP Peregrine (Singap.) Ltd)					Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas GRS (Hong Kong) Limited (ex BNPP Equities Hong Kong)		11			Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas India Solutions Private Ltd			2		Inde	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited					Australie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Limited			3		Thaïlande			
BNP Paribas Securities (Asia) Limited (ex BNPP Peregrine Securities Limited)					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Japan) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited		2			Taiwan	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Korea Company Limited					Corée du Sud	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Ltes (ex BNPP Peregrine Sec. Pte Ltd)					Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services (Hong Kong) Ltd (ex BNPP Peregrine Services Limited)					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
Credit Agricole Indosuez Securities Limited		1	4		Japon			
Paribas Asia Equities Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésia					Indonésie	IG	100,00%	99,99%
PT BNP Lippo Utama Leasing		4			Indonésie			
PT BNP Paribas Securities Indonesia (ex PT BNP Paribas Peregrine)					Indonésie	IG	99,00%	99,00%
Structures Ad Hoc								
54 Lombard Street Investments Limited					Royaume-Uni	IG		
Alectra Finance Plc				2	Irlande	IG		
APAC Finance Limited		2			Nouvelle Zelande	IG		
APAC Investments Limited		2			Nouvelle Zelande	IG		
APAC NZ Holdings Limited (ex BNPP (New Zealand) Finance Ltd)					Nouvelle Zelande	IG		
ARV International Limited		2			Iles Cayman	IG		
Altels Investment Limited		2			Irlande	IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV					Pays-Bas	IG		
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH					Allemagne	IG		
BNP Paribas Finance Incorporated					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas New Zealand Limited			4		Nouvelle Zelande			
Bougainville BV					Pays-Bas	IG		
China Jenna Finance 1				2	France	IG		
China Jenna Finance 2				2	France	IG		
China Jenna Finance 3				2	France	IG		
China Lucie Finance 1		2			France	IG		
China Lucie Finance 2		2			France	IG		
China Lucie Finance 3		2			France	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Structures Ad Hoc (suite)								
China Samantha Finance 1	2				France	IG		
China Samantha Finance 2	2				France	IG		
China Samantha Finance 3	2				France	IG		
China Samantha Finance 4		2			France	IG		
China Samantha Finance 5		2			France	IG		
China Samantha Finance 6		2			France	IG		
China Samantha Finance 7		2			France	IG		
China Samantha Finance 8		2			France	IG		
China Samantha Finance 9		2			France	IG		
China Samantha Finance 10				2	France	IG		
Crisps Limited					Iles Cayman	IG		
Eliopée Limited		4			Jersey			
Epimetheus Investments Limited					Iles Cayman	IG		
Epsom Funding Limited			2		Iles Cayman	IG		
Euroliberté PLC					Irlande	IG		
European Hedged Equity Limited					Iles Cayman	IG		
Fidex PLC					Royaume-Uni	IG		
Financière Paris Haussmann				2	France	IG		
Financière Tailbout				2	France	IG		
Forsete Investments SA					Luxembourg	IG		
Global Guaranteed Cliquet Investment				4	Iles Cayman			
Global Guaranteed Equity Limited					Iles Cayman	IG		
Global Hedged Equity Investment Limited					Iles Cayman	IG		
Global Liberté				2	France	IG		
Global Protected Alternative Investments Limited					Iles Cayman	IG		
Global Protected Equity Limited					Iles Cayman	IG		
Harewood Investments N°1 Limited					Iles Cayman	IG		
Harewood Investments N°2 Limited		2			Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°3 Limited		2			Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°4 Limited		2			Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°5 Limited		2			Iles Cayman	IG		
Harewood Investments N°6 Limited				2	Royaume-Uni	IG		
Henaross PTY Limited					Australie	IG		
Iliad Investments PLC		2			Irlande	IG		
Joconde SA					Luxembourg	IG		
Laffitte Participation 2					France	IG		
Laffitte Participation 10			2		France	IG		
Laffitte Participation 12			2		France	IG		
Liquidity Trust		2			Iles Cayman	IG		
Lock-In Global equity Limited					Iles Cayman	IG		
Marc Finance Limited		2			Iles Cayman	IG		
Mexita Limited N° 2			4		Iles Cayman			
Mexita Limited N° 3				4	Iles Cayman			
Mexita Limited N° 4				4	Iles Cayman			
Mistral Investments SA					Luxembourg	IG		
Olan 2 Entreprises PLC				4	Irlande			
Omega Capital Investments Plc				2	Irlande	IG		
Omega Investments Cayman Limited				2	Iles Cayman	IG		
Optichamps		2			France	IG		
Paregof					France	IG		
Parritye Property Pty Limited					Australie	IG		
Participations Opéra				2	France	IG		
Robin Flight Limited		2			Irlande	IG		
Royal Neuve I SA				2	Luxembourg	IG		
Singapore Emma Finance 1 SAS					France	IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS					France	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Structures Ad Hoc (suite)								
Sirocco Investments SA					Luxembourg	IG		
SnC Atargatis	2				France	IG		
SnC Méditerranéa	2				France	IG		
St Maarten CDO Limited	2				Iles Cayman	IG		
Starbird Funding Corporation		4			Etats-Unis			
Sunny Funding Limited	2				Iles Cayman	IG		
Swallow Flight Limited	2				Irlande	IG		
Thésée Limited		4			Jersey			
Thunderbird Investments PLC	2				Irlande	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
AUTRES ACTIVITES								
Private Equity (BNP Paribas Capital)								
Banexi Société de Capital-Risque				5	France	IG		
Carbonne Lorraine	3				France			
Claireville					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cobema					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cobepa Technology					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Benelux Paribas - COBEPA (Groupe)	3				Belgique			
Compagnie Financière Ottomane					Luxembourg	IG	96,67%	96,67%
Erbe					Belgique	ME	47,01%	47,01%
Evalis			7		France	ME	44,16%	44,16%
Gepeco					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Paribas Participation Limitée					Canada	IG	100,00%	100,00%
Klépierre								
Akciova Spolocnost Arcol					Slovaquie	IG	100,00%	50,06%
AMC			2		République Tchèque	IG	100,00%	37,54%
Besloten Vennotschap Capucine BV					Pays-Bas	IG	100,00%	50,06%
Bestes			1		République Tchèque	IG	100,00%	49,56%
Entertainment Plaza			1		République Tchèque	IG	100,00%	50,06%
GIE Klepierre Services					France	IG	100,00%	50,06%
I G C SPA					Italie	IP	50,00%	25,03%
ICD SPA					Italie	IG	100,00%	42,55%
Klecar Italia SPA					Italie	IG	100,00%	41,55%
Klefin Italia SPA					Italie	IG	100,00%	50,06%
Klepierre Krakow Sp. Z.o.o	1				Pologne	IG	100,00%	50,06%
Klepierre Novo			2		République Tchèque	IG	100,00%	50,06%
Klépierre Poznan Sp. Z.o.o	1				Pologne	IG	100,00%	50,06%
Klépierre Sadyba Sp. Z.o.o	1				Pologne	IG	100,00%	50,06%
Krakow Plaza Sp. Z.o.o	1				Pologne	IG	100,00%	50,06%
Plaza Center Management Poland Sp. z.o.o	1				Pologne	IG	100,00%	37,79%
Ruda Slaska Plaza Sp. Z.o.o	1				Pologne	IG	100,00%	50,06%
SA Brescia				5	France			
SA Cinéma de l'Esplanade					Belgique	IG	100,00%	50,06%
SA Coimbra					Belgique	IG	100,00%	50,06%
SA Delcis Cr					République Tchèque	IG	100,00%	50,06%
SA Devimo Consult					Belgique	ME	35,00%	13,14%
SA Duna Plaza					Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SA Finascente	1				Portugal	IP	50,00%	25,03%
SA Foncière de Louvain la Neuve					Belgique	IG	100,00%	50,06%
SA Galiera Parque Nascente					Portugal	IP	50,00%	25,03%
SA Gondobrico					Portugal	IP	50,00%	25,03%
SA Klecar Foncier Espana					Espagne	IG	100,00%	41,55%
SA Klecar Foncier Iberica					Espagne	IG	100,00%	41,55%
SA Klelou Immobiliare					Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Kleminho			2		Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Klenord Immobiliaria					Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Klepierre					France	IG	50,16%	50,06%
SA Klepierre Athinon AE					Grèce	IG	100,00%	41,55%
SA Klépierre Foncier Makedonia					Grèce	IG	100,00%	41,55%
SA Klepierre NEA, Efkarpia AE					Grèce	IG	100,00%	41,55%
SA Klepierre Peribola Patras AE					Grèce	IG	100,00%	41,55%
SA Klepierre Portugal SGPS					Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Klepierre Vallecas					Espagne	IG	100,00%	50,06%
SA Klepierre Vinaza					Espagne	IG	100,00%	50,06%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)								
SA Kletel Immobiliaria					Portugal	IG	100,00%	50,06%
SA Place de l'accueil		1			Belgique	IG	100,00%	50,06%
SA Poznan Plaza		1			Pologne	IG	100,00%	50,06%
SA Sadyba Center		1			Pologne	IG	100,00%	50,06%
SA Sogetac					Portugal	IG	100,00%	37,54%
SARL Assago					Italie	ME	100,00%	50,06%
SARL Collegno					Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Csepel 2002					Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Debrecen 2002					Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Effe Kappa					Italie	IP	50,00%	25,03%
SARL Galiera Commerciale Cavallino		1			Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Galiera Commerciale Klepierre	2				Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Galiera Commerciale Solbiate		1			Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Gyor 2002					Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Immobiliare Magnolia					Italie	IG	100,00%	42,55%
SARL Kanizsa 2002					Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Kaposvar 2002					Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Klepierre Pologne		1			Pologne	IG	100,00%	50,06%
SARL Miskolc 2002					Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Novate					Italie	IG	100,00%	42,55%
SARL Nyiregyhaza Plaza					Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL P S G			6		Italie	IG	100,00%	50,06%
SARL Plaza Center Management					Hongrie	IG	100,00%	37,54%
SARL Szeged Plaza					Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Szolnok Plaza					Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Uj Alba					Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SARL Zalaegerszeg Plaza					Hongrie	IG	100,00%	50,06%
SAS 192 avenue Charles De Gaulle			5		France			
SAS 21 Kleber			5		France			
SAS 21 la Perouse			5		France			
SAS 43 Grenelle			5		France			
SAS 43 Kleber				5	France			
SAS 46 Notre-Dame des victoires			5		France			
SAS 5 Turin					France	IG	100,00%	50,06%
SAS Baudot Massy	5				France			
SAS Cande			5		France			
SAS CB Pierre					France	IG	100,00%	50,06%
SAS Cecobil					France	IP	50,00%	25,03%
SAS Ceoville					France	IG	100,00%	50,06%
SAS Centre Jaude Clermont					France	IG	100,00%	50,06%
SAS Concorde Puteaux			5		France			
SAS Doumer Caen			5		France			
SAS du 23 avenue Marignan			5		France			
SAS Espace Cordeliers					France	IP	50,00%	25,03%
SAS Espace Dumont D'Urville			5		France			
SAS Espace Kleber			5		France			
SAS Flandre			5		France			
SAS Holding Gondomar 1					France	IG	100,00%	50,05%
SAS Holding Gondomar 3					France	IG	100,00%	50,06%
SAS Issy Desmoulins			5		France			
SAS KLE 1 (ex SAS Klepierre Transactions)					France	IG	100,00%	50,06%
SAS Kleber Levallois			5		France			
SAS Klecar Participations Italie					France	IG	100,00%	41,55%
SAS Klemurs					France	IG	100,00%	42,10%
SAS Klepierre Finance					France	IG	100,00%	50,06%
SAS Klepierre Hongrie					France	IG	100,00%	50,06%
SAS Le Havre Capelet					France	IG	100,00%	50,06%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)								
SAS Le Havre Tourneville					France	IG	100,00%	50,06%
SAS Leblanc Paris 15				5	France			
SAS LP7					France	IG	100,00%	50,06%
SAS Marseille Le Merlan			5		France			
SAS Melun Saint-Peres			5		France			
SAS Odysseum Place de France					France	IG	50,00%	25,03%
SAS Opale					France	IG	100,00%	50,06%
SAS Poitiers Alienor					France	IG	100,00%	50,06%
SAS Saint-Andre Pey berland				5	France			
SAS Soaval					France	IP	50,00%	18,77%
SAS Socoseine					France	IG	100,00%	46,93%
SAS Strasbourg La Vigie				5	France			
SAS Suffren Paris 15				5	France			
SAS Toulouse Mermoz	5				France			
SAS Tours Nationale			5		France			
SC Antin Vendome		4			France			
SC Centre Bourse					France	IG	100,00%	50,06%
SC Solorec					France	IG	100,00%	40,05%
SCI Aurora	5				France			
SCI Bassin Nord					France	IP	50,00%	25,03%
SCI Beausevrin		1			France	IG	100,00%	41,55%
SCI Bègles Papin					France	IG	100,00%	50,06%
SCI Combault				2	France	IG	100,00%	50,06%
SCI La Plaine du Moulin à vent			2		France	IP	50,00%	25,03%
SCI Noble Cafeteria	5				France			
SCI Noble Galerie	5				France			
SCI Noble Restauration	5				France			
SCI Orengeal	5				France			
SCI Secovalde					France	IG	100,00%	50,06%
SCI Tour Marcel Brot				4	France			
SCS Begles Arcins					France	IP	50,00%	25,03%
SCS Klecar Europe Sud					France	IG	100,00%	41,55%
SCS Ségécé					France	IG	100,00%	52,54%
Ségécé Hellas Réal Estate Management	2				Grèce	IG	100,00%	37,55%
Seravalle SPA					Italie	IG	100,00%	50,06%
SL Centros Shopping Gestion					Italie	IG	100,00%	37,54%
SNC Angoumars		2			France	IG	100,00%	50,06%
SNC Fonciere Saint Germain					France	IG	100,00%	50,06%
SNC Galae					France	IG	100,00%	43,68%
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois					France	IG	100,00%	50,06%
SNC Jardins des Princes					France	IG	100,00%	50,06%
SNC KC 1 à 12					France	IG	100,00%	41,55%
SNC KC20					France	IG	100,00%	41,55%
SNC Kleber la Perouse					France	IG	100,00%	50,06%
SNC Klecar France					France	IG	100,00%	41,55%
SNC Klegestion					France	IG	100,00%	50,06%
SNC Klepierre Conseil					France	IG	100,00%	50,06%
SNC Kietransactions					France	IG	100,00%	50,06%
SNC Le Barjac Victor					France	IG	100,00%	50,06%
SNC Le Havre Lafayette					France	IP	50,00%	25,03%
SNC Le Havre Vauban					France	IP	50,00%	25,03%
SNC Pasteur			11		France	IG	100,00%	50,06%
SNC SCOO (ex Sas Secmarne)					France	IG	100,00%	60,62%
SNC Ségécé Loisirs Transactions					France	IG	100,00%	37,55%
SNC Soccendre					France	IG	100,00%	37,67%
SNC Sodevac					France	IG	100,00%	50,06%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)								
AMAC SRO			2		Slovaquie	IG	100,00%	37,54%
SRO F M C Central europe					République Tchèque	IG	100,00%	37,54%
SRO Klepierre CZ		1			République Tchèque	IG	100,00%	50,06%
Sociétés Immobilières d'Exploitation								
Capefi					France	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Immobilière de France					France	IG	100,00%	100,00%
Ejesur					Espagne	IG	100,00%	100,00%
SAS 5 Kleber					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Noria			1		France	IG	100,00%	100,00%
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré					France	IG	100,00%	100,00%
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic					France	IG	100,00%	100,00%
Sociétés de portefeuille et autres filiales								
Antin Participation 4					France	IG	100,00%	100,00%
Antin Participation 5					France	IG	100,00%	100,00%
Antin Participation 15			2		France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Covered Bonds			2		France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emergis			5		France			
BNP Paribas International BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)					France	ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas UK Treasury Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer			5		France			
Compagnie Bancaire Uk Fonds B					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P					France	IG	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas					France	IG	100,00%	100,00%
Financière Marché Saint Honoré					France	IG	100,00%	100,00%
Finaxa			3		France			
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM					France	IG	100,00%	100,00%
Kle 65			5		France			
Kle 66			5		France			
Luxpar-Ré			3		Luxembourg			
Ominum Gestion Développement Immobilier					France	IG	100,00%	100,00%
Paribas International			5		France			
Placement, Gestion, Finance Holding - Plagefin					Luxembourg	IG	99,99%	99,99%
Quatch			5		France			
Sagip					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Sas Klefinances			5		France			
SNC Bincofi		4			France			
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI					France	IG	100,00%	100,00%
Société Centrale d'Investissement			5		France			
Société Française Auxiliaire - S.F.A.					France	IG	100,00%	100,00%
Société Jovacienne de Participations			5		France			
UCB Bail					France	IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises					France	IG	100,00%	100,00%
UCB Locabail immobilier					France	IG	100,00%	100,00%
Verner Investissements (Groupe)					France	ME	48,40%	48,40%
Structures Ad Hoc								
Antin Participation 7					France	IG		
Antin Participation 13					France	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 1 à 6					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas US Medium Term Notes Program					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC					Etats-Unis	IG		
BNP US Funding LLC					Etats-Unis	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5- Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banca Nazionale del Lavoro			1		Italie	IG	98,96%	98,96%
Artigiancassa Spa			1		Italie	IG	73,86%	73,09%
Artigiansoa - Org. Di Attestazione Spa			1		Italie	IG	80,00%	58,48%
BNL Broker Assicurazioni Spa			1		Italie	IG	95,50%	94,51%
BNL Direct Services Spa			1		Italie	IG	100,00%	98,96%
BNL Edizioni Srl			1		Italie	IG	100,00%	98,96%
BNL Finance Spa			1		Italie	IG	100,00%	98,96%
BNL Fondi Immobiliari			1		Italie	IG	95,00%	94,01%
BNL Gestioni Sgr			1		Italie	IG	100,00%	98,96%
BNL International Investment SA			1		Luxembourg	IG	100,00%	98,96%
BNL International Luxembourg			1		Luxembourg	IG	100,00%	98,96%
BNL Multiservizi Spa			1		Italie	IG	100,00%	98,96%
BNL Partecipazioni Spa			1		Italie	IG	100,00%	98,96%
BNL Positivity Srl			1		Italie	IG	51,00%	50,47%
BNL Vita Spa			1		Italie	ME	50,00%	49,48%
Cooperleasing Spa			1		Italie	ME	50,00%	49,63%
Creaimpresa Spa			1		Italie	IG	76,90%	56,21%
Elep Spa			1		Italie	ME	49,03%	27,65%
International Factors Italia spa - Ifitalia			1		Italie	IG	99,17%	98,14%
Lavoro Bank Ag Zurigo			1		Suisse	IG	100,00%	98,96%
Locafit Spa			1		Italie	IG	100,00%	98,96%
Locatrice Italiana Spa			1		Italie	IG	100,00%	98,96%
Locatrice Strumentale Srl			1		Italie	ME	100,00%	98,96%
Serfactoring Spa			1		Italie	ME	27,00%	26,57%
Servizio Italia Spa			1		Italie	IG	100,00%	98,96%
Structures Ad Hoc								
Vela ABS			1		Italie	IG		
Vela Home Srl			1		Italie	IG		
Vela Lease Srl			1		Italie	IG		
Vela Public Sector Srl			1		Italie	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2006	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2006	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
3 - Cession	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
4 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
5 - Fusion entre entités consolidées	11 - Reconsolidation
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de son caractère peu significatif

8.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

- Regroupements d'entreprises réalisés en 2006
- Acquisition de Banca Nazionale del Lavoro (BNL)

Le 3 février 2006, BNP Paribas annonçait avoir conclu des accords conditionnels avec un groupe d'actionnaires de BNL, dont Unipol, pour acquérir 48% du capital de BNL. Au 5 avril 2006, BNP Paribas détenait 50,4% de BNL et obtenait ainsi effectivement le contrôle de cette société. BNP Paribas a subséquemment lancé une offre publique d'achat pour l'acquisition du solde des actions détenues par les actionnaires minoritaires. Le 16 mai 2006, BNP Paribas détenait 95,5 % du capital ordinaire de BNL au terme de l'OPA. Le seuil de 91,5% fixé par l'autorité italienne de régulation des opérations boursières pour permettre de lancer une OPA résiduelle sur BNL étant franchi, l'OPA résiduelle a débuté le 30 juin 2006 pour se clôturer le 20 juillet 2006. L'action ordinaire BNL a été retirée de la cote le 26 juillet 2006. L'acquisition de BNL s'est donc réalisée en plusieurs étapes : une prise de contrôle à hauteur de 50,4% suivie d'acquisitions postérieures d'intérêts minoritaires et permettant ainsi au groupe BNP Paribas de détenir 98,96 % de BNL.

BNL, sixième banque italienne par le montant de ses dépôts et crédits, emploie 17 000 personnes. Son réseau d'agences couvre l'ensemble du territoire italien avec environ 800 points de vente implantés dans toutes les grandes zones urbaines. Ce réseau compte près de 3 millions de clients particuliers, 39 000 entreprises privées, et 16 000 entreprises publiques. BNL, très active dans les métiers de financements spécialisés, tels que le factoring et le leasing, développe également le crédit à la consommation et intervient dans la gestion d'actifs (26 milliards d'euros sous gestion), la banque privée et l'assurance vie.

Le prix d'acquisition des 98,96 % des actions ordinaires et d'épargne émises par BNL détenus au 31 décembre 2006 s'est élevé à 9 008 millions d'euros et a été réglé en numéraire.

Le groupe BNP Paribas a procédé au retraitement du bilan du groupe BNL au 31 mars 2006, dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables du groupe BNL avec celles appliquées par le groupe BNP Paribas, et par application de la méthode de l'acquisition (« purchase accounting ») prescrite par les normes IFRS (cf. note 1.b paragraphe « regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition »).

Les retraitements opérés, d'un montant de - 855 millions d'euros avant effet d'impôt (auxquels s'ajoutent 58 millions d'euros liés à l'impôt), soit - 619 millions d'euros après impôt différé ont principalement porté sur :

- les provisions pour risque de crédit spécifiques et de portefeuille, pour l'essentiel liées à des modalités d'évaluation (dont l'effet du reclassement en douteux des crédits présentant un retard de paiement supérieur à 90 jours), et les provisions pour litiges et passifs éventuels, pour un total de - 536 millions d'euros ;
- les engagements sociaux (- 325 millions d'euros), au titre principalement de passifs éventuels ;
- l'évaluation des actifs corporels (+ 144 millions d'euros), de la marque BNL (+ 50 millions d'euros) et l'application des règles du Groupe propres aux amortissements des actifs (- 113 millions d'euros) ;
- l'évaluation des opérations de marché selon les règles prévalant au sein du Groupe BNP Paribas (- 112 millions d'euros),
- l'évaluation des crédits, des titres et des autres actifs ainsi que des dettes et des contrats d'assurance à leur valeur de marché ou à son équivalent (+ 106 millions d'euros).

La marque BNL a été reconnue séparément du goodwill comme un actif incorporel dans le cadre de l'affectation du coût d'acquisition. La valeur de la marque a été déterminée en considérant les pratiques observées pour évaluer ce type d'actif dans le secteur bancaire et par comparaison avec des banques cotées de taille comparable, en tenant compte de l'évolution récente de la notoriété de la marque BNL au cours des années ayant précédé son acquisition.

La banque n'a pas reconnu d'actif incorporel attaché aux relations clientèle en ce qui concerne les conventions de comptes et de dépôts souscrites par la clientèle. En dehors de regroupements d'entreprises, aucune transaction n'a été identifiée en Italie sur des actifs similaires, qui permettrait de fournir une base d'estimation. Dans ce contexte, ces relations de clientèle ne sont pas identifiables séparément du goodwill de BNL sachant que la banque ne dispose d'aucun droit légal ou contractuel lui permettant de contrôler ses relations futures avec ses clients ni les avantages qui résulteraient de leur fidélité à l'égard de l'entreprise comme précisé par la norme IAS 38 § 16. La valeur de cet actif ne serait pas significative car les dépôts à vue de la banque sont très majoritairement rémunérés à des conditions ne permettant pas de dégager un avantage économique significatif. En effet, l'avantage économique par rapport à un refinancement alternatif sur le marché est substantiellement réduit compte tenu des coûts de gestion et des contraintes réglementaires associées à la gestion de ces dépôts.

Ces retraitements ont conduit à réduire d'autant les capitaux propres, part du groupe, de BNL au 31 mars 2006 dégageant ainsi un écart d'acquisition résiduel provisoire de 2 165 millions d'euros lors de la prise de contrôle le 5 avril 2006.

Conformément aux principes comptables relatifs aux transactions avec les intérêts minoritaires énoncés dans la note 1.c paragraphe « Actions propres et dérivés sur actions propres », la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net représentative des titres BNL détenus par les actionnaires minoritaires et acquis postérieurement à la date de prise de contrôle, soit entre le 5 avril 2006 et le 31 décembre 2006, est enregistrée en diminution des réserves consolidées, part du Groupe, pour un montant provisoire de 2 090 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale, à la valeur de marché ou son équivalent, des actifs, passifs, éléments de hors bilan et passifs éventuels identifiables, n'étant pas complètement achevées, les retraitements opérés sont susceptibles d'être ajustés dans un délai de douze mois à compter de la date de prise de contrôle, conformément à la norme IFRS 3 § 62.

BNP Paribas a financé l'acquisition de BNL pour partie par une émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription pour ses actionnaires pour un montant de 5 567 millions d'euros, pour partie par une émission de titres super-subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 2 023 millions d'euros, et sur ses propres ressources pour le solde. Les caractéristiques de ces émissions sont détaillées dans la note 8.a « Evolution du capital et résultat par action ».

Le tableau ci-après présente le bilan consolidé du Groupe BNL au 31 mars 2006 établi selon les normes IFRS avant la prise de contrôle de ce groupe par le Groupe BNP Paribas, et son bilan à cette même date tenant compte des retraitements opérés conformément aux règles applicables lors d'une acquisition d'entreprise telles que prescrites par les normes IFRS et aux normes et principes applicables au sein du Groupe BNP Paribas :

GROUPE BNP PARIBAS

En millions d'euros	31 mars 2006	31 mars 2006
	Après ajustements liés au regroupement	Avant regroupement
ACTIF		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	7 730	7 541
Actifs disponibles à la vente	1 160	1 157
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 705	8 705
Prêts et créances sur la clientèle	63 860	63 763
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 682	2 600
Actifs non courants destinés à être cédés	-	850
Autres actifs	5 316	4 284
TOTAL ACTIF	89 453	88 900
DETTES		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	8 303	8 007
Dettes envers les établissements de crédit	10 549	10 549
Dettes envers la clientèle	37 085	37 100
Dettes représentées par un titre	20 509	20 199
Passifs non courants destinés à être cédés	-	784
Autres passifs	8 274	6 909
Total Dettes	84 720	83 548
CAPITAUX PROPRES		
Part du groupe	4 692	5 311
Intérêts minoritaires	41	41
Total capitaux propres consolidés	4 733	5 352
TOTAL PASSIF	89 453	88 900

Consolidée par intégration globale depuis sa date de prise de contrôle, la contribution du sous-groupe BNL aux résultats du Groupe BNP Paribas s'est élevée au titre des trois derniers trimestres de l'exercice 2006 à 294 millions d'euros de résultat net et 248 millions d'euros de résultat net, part du Groupe. Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2006, la contribution comptable du sous-groupe BNL se serait élevée pour l'ensemble de l'exercice 2006 à 3 036 millions d'euros en produit net bancaire et 395 millions d'euros en résultat net. L'impact de cette acquisition est une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 11 490 millions d'euros.

- Acquisition de UkrSibbank (Pôle SFDI)

BNP Paribas a acquis 51% du capital d'UkrSibbank en Ukraine le 14 avril 2006. Les actionnaires existants ont signé un accord à long terme avec BNP Paribas et resteront dans le capital à hauteur de 49%.

UkrSibbank, leader sur ses marchés, couvre notamment une large gamme de services liés aux activités de banque commerciale et de détail ainsi que de banque d'investissement. A la date d'acquisition, UkrSibbank était la 5^{ème} banque d'Ukraine en termes d'actifs et son réseau composé de 830 agences et points de vente, employait près de 9 500 collaborateurs.

Les actifs et les passifs du Groupe UkrSibbank ont été comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 1 423 millions d'euros
- au passif, de dettes envers la clientèle pour 929 millions d'euros

La consolidation de ce groupe a conduit à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif, déterminé provisoirement pour 206 millions d'euros.

Le groupe UkrSibbank a été consolidé à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2006. L'impact de cette acquisition est une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 161 millions d'euros sur l'année 2006.

- Regroupements d'entreprises réalisés en 2005

- Acquisition de TEB Mali (Pôle SFDI)

En février 2005, BNP Paribas a acquis une participation de 50% dans la holding TEB Mali qui détient 84,25% de la Banque Turk Ekonomi Bankasi (TEB). Le groupe Colakoglu reste actionnaire de TEB Mali à hauteur de 50%.

TEB est une banque universelle de taille moyenne, qui propose à travers ses filiales une gamme de services complète de produits financiers à une clientèle d'entreprises et de particuliers, dont le financement de commerce international, le crédit-bail, l'affacturage, le crédit à la consommation, les dépôts, la gestion de trésorerie et la gestion d'actifs, l'assurance, la banque d'investissement, le conseil et le courtage. Son réseau comprenait au moment de l'acquisition 85 agences et 2 banques hors Turquie.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 1 476 millions d'euros, soit 738 millions d'euros pour la part de BNP Paribas
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 1 781 millions d'euros, soit 891 millions d'euros pour la part de BNP Paribas

Le prix d'acquisition s'est élevé à 252 millions de dollars, soit une contrevaletur à la date d'acquisition de 198 millions d'euros. Un ajustement du prix lié à la profitabilité future de TEB et payable au début de 2008 a été conclu entre les parties. Des frais liés à l'acquisition ont été enregistrés pour 6 millions d'euros. L'écart d'acquisition a été enregistré à l'actif, pour une contrevaletur de 128 millions d'euros au 31 décembre 2005. La valeur de cet écart d'acquisition s'appuie sur les perspectives de croissance très favorables de TEB. De plus, la prise de participation de BNP Paribas dans la holding de contrôle du groupe TEB est l'occasion de nouer de nombreux partenariats opérationnels dans des domaines aussi divers que le financement export et des matières premières, le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire, le leasing et la banque de détail, dynamisant ainsi le savoir faire et la gamme de produits du groupe TEB.

TEB Mali a été consolidé à partir de sa date d'acquisition, et a contribué pour 28 millions d'euros au résultat net de BNP Paribas sur l'année 2005. L'impact de cette acquisition est une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 42 millions d'euros.

GROUPE BNP PARIBAS

- Acquisition de Nachenius Tjeenk & Co NV (Pôle AMS)

En juillet 2005, BNP Paribas Private Bank, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis en numéraire, pour 45 millions d'euros, la totalité des actions de Nachenius, Tjeenk & Co NV, banque privée néerlandaise gérant plus de 1,3 milliard d'euros pour le compte de particuliers fortunés, d'associations et de fondations.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition, et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à des établissements de crédit pour 111 millions d'euros
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 162 millions d'euros

La consolidation de cette filiale a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif, pour 40 millions d'euros. La valeur de cet écart d'acquisition est représentative de l'opportunité que constitue une plateforme unique de développement sur le marché néerlandais de la banque privée, et de l'existence d'une équipe réputée, en particulier auprès de la clientèle faisant appel aux services de l'activité de gestion de fortune.

Nachenius, Tjeenk & Co NV a été consolidé à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative en 2005. L'impact de cette acquisition est une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 52 millions d'euros sur l'exercice 2005.

- Acquisition de Fund Quest Inc (Pôle AMS)

En août 2005, Paribas North America, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis en numéraire, pour 100 millions de dollars, la totalité des actions de Fund Quest Inc., dont l'activité est située aux Etats-Unis. FundQuest Inc. est une plate-forme de gestion clé en main en architecture ouverte, dédiée aux opérations de gestion et de conseil aux investisseurs institutionnels.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition, pour un total de bilan de 6 millions d'euros.

La consolidation de cette filiale a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif pour 98 millions de dollars, soit une contre valeur de 82 millions d'euros au 31 décembre 2005, que justifie la forte perspective de croissance du marché de l'architecture ouverte, les qualités intrinsèques de FundQuest Inc., expert reconnu dans le domaine des « managed accounts » aux Etats-Unis, disposant d'une architecture flexible et robuste structurée pour être déployée sur le marché européen.

FundQuest Inc. a été consolidé à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2005. L'impact de cette acquisition est une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 73 millions d'euros sur l'exercice 2005.

- Acquisition de Commercial Federal Corporation par BancWest (Pôle SFDI)

Le 2 décembre 2005, Bank of the West, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis en numéraire, pour 1 329 millions de dollars, la totalité des actions du groupe Commercial Federal Corporation. L'activité de Commercial Federal Corporation est située essentiellement dans le Colorado, le Missouri et le Nebraska et couvre l'ensemble des services liés aux activités de banque commerciale et de détail. Son réseau comprenait au moment de l'acquisition 198 agences.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 6 609 millions d'euros
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 5 052 millions d'euros

L'absorption de cette société par Bank of the West a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif, pour une contre-valeur de 787 millions d'euros au 31 décembre 2005, que justifient les perspectives de croissance des états dans lesquels Commercial Federal exerce ses activités, ainsi que les synergies significatives tant par la mutualisation des moyens que par la vente croisée de produits, que l'intégration de cette entité dans l'organisation de Bank of the West devraient permettre de dégager.

Commercial Federal Corporation a été consolidé à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net avant impôt de BNP Paribas sur l'année 2005 est une perte de 29 millions d'euros, compte tenu des coûts de restructuration comptabilisés au quatrième trimestre 2005. L'impact de cette acquisition est une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 998 millions d'euros sur l'exercice 2005.

8.d INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'OPERATION GALERIES LAFAYETTE

BNP Paribas a procédé en mars 2005 à l'acquisition de 29,5% des actions des Galeries Lafayette dans le cadre d'un protocole d'accord conclu le 29 mars 2005 qui prévoit notamment l'organisation d'un contrôle conjoint sur la société Cofinoga. Ce protocole s'est traduit par l'apport au deuxième semestre de ces actions à la SAS Motier, holding de contrôle du Groupe des Galeries Lafayette dont BNP Paribas détient désormais 37%, et par la signature d'un pacte d'actionnaires, en date du 19 juillet 2005, organisant les conditions de liquidité de cette participation. En substance, ces conditions conduisent à qualifier la moitié de la participation de prêt et l'autre moitié d'actif disponible à la vente.

La mise en œuvre du contrôle conjoint des Galeries Lafayette et de BNP Paribas sur la société LaSer qui détient Cofinoga a en outre conduit à la conclusion d'un pacte d'actionnaires en date du 20 septembre 2005, prenant effet le 1^{er} octobre 2005, fixant les principes de fonctionnement et les règles de décision partagées en vertu duquel l'ensemble Laser-Cofinoga a été consolidé à partir du quatrième trimestre 2005 par intégration proportionnelle.

8.e INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'OPERATION AXA - FINAXA

Les groupes AXA (AXA, Finaxa et les Mutuelles AXA) et BNP Paribas ont signé le 12 septembre 2001 un protocole d'accord¹, modifié par un avenant du 26 octobre 2004, avec pour objet d'assurer le maintien de leurs participations respectives à un niveau minimal et à se concéder un droit de préemption mutuel à l'échéance du protocole portant sur une participation minimale ainsi qu'une option d'achat réciproque en cas de changement de contrôle de l'un d'eux. BNP Paribas bénéficiait en outre d'un engagement de liquidité lui permettant à tout moment de substituer des titres AXA à ses titres Finaxa.

La fusion-absorption de Finaxa par AXA, intervenue le 16 décembre 2005, a permis au Groupe BNP Paribas d'entrer en possession de titres AXA en échange des titres Finaxa détenus, ce que le protocole d'accord ci-dessus mentionné lui permettait déjà d'obtenir. L'absence de substance commerciale à cette opération d'échange pour le Groupe BNP Paribas a donc conduit à maintenir la différence entre la valeur comptable des titres Finaxa dans les comptes du Groupe et la valeur de marché des titres AXA, enregistrés en « Actifs disponibles à la vente », en « Gains et pertes latents et différés » dans les capitaux propres.

Cette opération de fusion-absorption de Finaxa par AXA a conduit à la conclusion d'un nouveau protocole d'accord entre les groupes AXA (hors les mutuelles AXA) et BNP Paribas, entré en vigueur le 16 décembre 2005, avec pour objet d'assurer le maintien de leurs participations respectives à un niveau minimal et de se concéder une option d'achat réciproque en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital de l'une des parties. Ce dernier protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 décembre 2005.

¹ Le protocole d'accord et son avenant ont fait l'objet d'une publicité par le Conseil des Marchés Financiers puis par l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 28 septembre 2001 et le 28 octobre 2004.

8.f PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel¹, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe BNP Paribas.

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

- Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	4	4	-	6
Prêts	3 955	1 008	2 472	1 493
Titres	54	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	16
Actifs divers	1	10	2	8
Total	4 014	1 022	2 474	1 523
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	4	202	1	82
Autres emprunts	-	2	45	-
Dettes représentées par un titre	12	-	39	-
Passifs divers	-	40	-	1
Total	16	244	85	83
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	10	37	103	16
Engagements de garantie donnés	10	1	7	-
Total	20	38	110	16

¹ Exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

- Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	Exercice 2006		Exercice 2005	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	115	43	58	31
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	(1)	(1)	(1)	(1)
Commissions (produits)	3	21	2	1
<i>Commissions (charges)</i>	(26)	(38)	(1)	-
Prestations de services données	1	29	1	20
<i>Prestations de services reçues</i>	-	(20)	(1)	-
Loyers perçus	2	-	1	1
Total	94	34	59	52

ENTITES ASSURANT LA GESTION DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les indemnités de fin de carrière et les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En France, certains de ces avantages résultent de prestations servies par la Caisse de retraite BNP, la Caisse de retraite Paribas et la Caisse de Prévoyance BNP. Des sociétés du Groupe, principalement BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Securities Services et BNP Paribas SA, contribuent à la gestion de ces prestations, notamment en matière de gestion et de conservation d'actifs, ainsi que des services bancaires. Des compléments de retraite sont également souscrits auprès de compagnies d'assurance qui en assurent directement la gestion. A partir du 1^{er} janvier 2006 les engagements de retraite servis par la caisse de retraite BNP ont été repris en totalité par BNP Paribas SA. Les prestations de retraite servis par la caisse de retraite Paribas sont en cours d'externalisation auprès d'une compagnie d'assurance externe au Groupe.

A l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank.

Au 31 décembre 2006, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés du Groupe s'élève à 1 174 millions d'euros (1 231 millions d'euros au 1^{er} janvier 2006). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2006 s'élève à 1,4 millions d'euros (3 millions d'euros au titre de l'exercice 2005).

Au 31 décembre 2006, les comptes bancaires des Caisses de retraite BNP et Paribas, la Caisse de Prévoyance présentent un solde créditeur de 216 767 euros (solde débiteur de 785 257 euros au 1^{er} janvier 2006).

GROUPE BNP PARIBAS

RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

- Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux
- Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux
 - Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le comité des rémunérations et adoptées par le Conseil d'administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération des dirigeants de banques européennes menées par des cabinets spécialisés.

La partie variable est déterminée à partir d'un bonus de base établi en proportion du salaire fixe. Elle évolue en fonction de critères liés à la performance du Groupe et à la réalisation d'objectifs personnels.

Les critères liés à la performance du Groupe portent sur 70 % du bonus de base et permettent de calculer la rémunération variable correspondante en fonction de l'évolution du bénéfice net par action, du résultat net avant impôt des pôles et de la réalisation des budgets du résultat brut d'exploitation du Groupe et des pôles. Pour déterminer la part de bonus relevant de la réalisation du budget du résultat brut d'exploitation du Groupe en 2006, le Conseil d'administration a tenu compte de l'évolution du nombre d'actions liée, pour l'essentiel, à l'augmentation de capital réalisée pour l'acquisition de BNL. La correction ainsi apportée a conduit à minorer le montant de bonus correspondant.

Les critères personnels concernent la stratégie du Groupe et la préparation de son avenir. Ils portent sur 30 % du bonus de base.

La partie variable de la rémunération des mandataires sociaux est désormais limitée à un montant défini proportionnellement au salaire fixe.

Depuis l'exercice 2005 la rémunération variable est versée en totalité au cours de l'exercice suivant.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ne perçoivent aucune rémunération de la part des sociétés du Groupe.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

M. Michel Pébereau ne bénéficie d'aucune indemnité de fin de carrière. M. Baudouin Prot, Directeur Général et MM. Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, Directeurs Généraux Délégués bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas en matière d'indemnité de fin de carrière. Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller, selon le cas, jusqu'à 11,66 mensualités du salaire de base à la date du départ à la retraite.

Régimes de retraite

- Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

Une règle analogue a été appliquée à MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués. MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.

Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité Sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1er janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants seraient revalorisés du 1er janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité Sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. Au moment de cette liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

Ces engagements avaient fait l'objet de provisions respectivement par BNP et Paribas. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

- Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA.

Régime de prévoyance

- Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité.
- Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,08 million d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle.
- Outre les dispositifs ci-dessus, en cas de décès avant l'âge de 60 ans de MM. Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, leurs ayants droits percevraient une indemnité d'assurance. La prime correspondant à cette assurance est prise en charge par l'entreprise et traitée selon les dispositions relatives au régime social des contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire.

GROUPE BNP PARIBAS

- Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux mandataires sociaux

Les tableaux ci-dessous présentent d'une part la rémunération brute due au titre de l'exercice 2006 aux mandataires sociaux ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2006, d'autre part la rémunération brute versée en 2006 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence du même exercice.

- Rémunération due aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2006

Rémunération due au titre de 2006 En euros	Rémunérations		Jetons de présence (3)	Avantages en nature (4)	Total Rémunérations
	Fixe (1)	Variable (2)			
Michel PEBEREAU					
Président du Conseil d'Administration					
2006	700 000	1 051 070	29 728	4 609	1 785 407
(rappel 2005)	(700 000)	(1 081 601)	(29 728)	(4 816)	(1 816 145)
Baudouin PROT					
Directeur Général					
2006	883 333	2 324 348	129 551	5 227	3 342 459
(rappel 2005)	(788 333)	(1 878 895)	(91 024)	(4 930)	(2 763 182)
Georges CHODRON de COURCEL					
Directeur Général Délégué					
2006	500 000	1 631 593	125 189	4 274	2 261 056
(rappel 2005)	(491 667)	(1 405 477)	(89 230)	(4 303)	(1 990 677)
Jean CLAMON					
Directeur Général Délégué					
2006	460 000	796 130	130 637	4 703	1 391 470
(rappel 2005)	(455 000)	(681 598)	(92 297)	(4 703)	(1 233 598)
Rémunération totale due aux Mandataires Sociaux au titre de 2006					8 780 392
(au titre de 2005)					(7 803 602)

(1) Salaire effectivement versé en 2006.

(2) Ces montants correspondent à la rémunération variable respectivement due au titre 2005 et de 2006. Ils font l'objet d'un paiement l'année suivante.

(3) Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exception de leur mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA et, pour le Directeur Général, des mandats d'administrateur de la société Erbé et de BNL. Les jetons de présence perçus en 2006 à ce titre par le Directeur Général seront déduits de sa rémunération variable versée en 2007.

M. Georges CHODRON de COURCEL perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse, de BNL et de la société Erbé. M. Jean CLAMON perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur chez Cetelem, BNP Paribas Lease Group, Paribas International, Erbé, CNP et BNL. Les jetons de présence perçus en 2006 à ces titres par Georges CHODRON de COURCEL et Jean CLAMON seront déduits de leur rémunération variable versée en 2007.

(4) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

- Rémunération versée aux mandataires sociaux en 2006

Rémunérations versées en 2006 En euros	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	Total Rémunérations ⁽⁵⁾
	Fixe	Variable	Différée ⁽¹⁾			
Michel PEBEREAU Président du Conseil d'Administration						
2006	700 000	1 081 601	385 414	29 728	4 609	2 201 352
(rappel 2005)	(700 000)	(831 553)	(342 062)	(29 728)	(4 816)	(1 908 159)
Baudouin PROT Directeur Général						
2006 ⁽²⁾	883 333	1 817 599	325 940	120 078	5 227	3 152 177
(rappel 2005)	(788 333)	(1 171 274)	(234 982)	(91 024)	(4 930)	(2 290 543)
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général Délégué						
2006 ⁽³⁾	500 000	1 316 247	323 920	112 548	4 274	2 256 989
(rappel 2005)	(491 667)	(943 518)	(258 985)	(89 230)	(4 303)	(1 787 703)
Jean CLAMON Directeur Général Délégué						
2006 ⁽⁴⁾	460 000	567 370	120 130	92 008	4 703	1 244 211
(rappel 2005)	(455 000)	(406 970)	(102 640)	(92 297)	(4 703)	(1 061 610)
Rémunération totale perçue par les Mandataires Sociaux en 2006 (en 2005)						8 854 729 (7 048 015)

⁽¹⁾ Ces montants correspondent au transfert de la dernière fraction de la rémunération variable différée en actions BNP Paribas attribuée au titre de 2002, au second tiers de la rémunération variable différée en actions au titre de 2003 et au premier tiers de la rémunération variable différée en espèces au titre de 2004.

⁽²⁾ La rémunération variable de M. Baudouin PROT au titre de 2005 et payée en 2006 a été réduite d'un montant de 61 296 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2005.

⁽³⁾ La rémunération variable de M. Georges CHODRON de COURCEL au titre de 2005 et payée en 2006 a été réduite d'un montant de 89 230 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2005.

⁽⁴⁾ La rémunération variable de M. Jean CLAMON au titre de 2005 et payée en 2006 a été réduite d'un montant de 114 228 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2005.

⁽⁵⁾ Le taux de charges sociales moyen sur ces rémunérations en 2006 est de 30,7% (35,8% en 2005).

- Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux

Avantages sociaux bénéficiant aux Mandataires Sociaux	2006	2005
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière <i>valeur actualisée des engagements</i>	499 556 €	471 285 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies <i>valeur actualisée totale au terme des engagements</i>	30,9 M€	30 M€
Régime de retraite à cotisations définies <i>cotisations versées par l'entreprise dans l'année</i>	1 367 €	1 329 €
Prévoyance		
Prévoyance flexible <i>primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	9 954 €	9 673 €
Garantie Vie Professionnelle Accidents <i>primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	9 366 €	10 696 €
Prévoyance Complémentaire <i>primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	224 219 €	214 343 €

GROUPE BNP PARIBAS

- Plans d'options de souscription d'actions

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, combinant attributions d'options de souscriptions d'actions et attributions d'actions gratuites.

Les options de souscription consenties par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux selon une périodicité en principe annuelle, ne sont assorties d'aucune décote et sont soumises aux conditions de performance relative applicables dans le cadre du Plan.

Les mandataires sociaux ne reçoivent pas d'actions gratuites.

Le tableau ci-dessous présente le nombre et la valorisation des options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux ainsi que les options levées par ces derniers en 2006.

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options	Prix (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan	Valorisation de l'attribution individuelle		
					en euros ⁽¹⁾	en pourcentage de la charge comptable ⁽²⁾	en pourcentage du capital
OPTIONS CONSENTIES EN 2006							
Michel PEBEREAU	100 000	75,25	05/04/2006	04/04/2014	1 496 100	1,600%	0,011%
Baudouin PROT	180 000	75,25	05/04/2006	04/04/2014	2 692 980	2,800%	0,019%
Georges CHODRON de COURCEL	90 000	75,25	05/04/2006	04/04/2014	1 346 490	1,400%	0,010%
Jean CLAMON	65 000	75,25	05/04/2006	04/04/2014	972 465	1,000%	0,007%
Ensemble					6 508 035	6,800%	0,047%
OPTIONS LEVEES EN 2006							
Michel PEBEREAU	20 000	18,45	22/05/1997	22/05/2007			
Michel PEBEREAU	30 263	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Georges CHODRON de COURCEL	5 000	37,64	03/05/1999	03/05/2009			
Georges CHODRON de COURCEL	80 710	48,57	15/05/2001	14/05/2011			
Jean CLAMON	60 523	44,77	22/12/1999	22/12/2009			
Jean CLAMON	70 623	20,23	17/11/1998	17/11/2006			
OPTIONS CONSENTIES EN 2005							
Michel PEBEREAU	100 000	55,10	25/03/2005	22/03/2013	1 496 100	2,400%	0,011%
Baudouin PROT	150 000	55,10	25/03/2005	22/03/2013	2 244 150	3,600%	0,017%
Georges CHODRON de COURCEL	60 000	55,10	25/03/2005	22/03/2013	897 660	1,400%	0,007%
Jean CLAMON	40 000	55,10	25/03/2005	22/03/2013	598 440	1,000%	0,005%
Ensemble					5 236 350	8,400%	0,040%
OPTIONS LEVEES EN 2005							
Michel PEBEREAU	50 000	18,45	22/05/1997	22/05/2007			
Georges CHODRON de COURCEL	60 000	45,16	22/12/1999	22/12/2009			
Georges CHODRON de COURCEL	19 500	37,64	03/05/1999	03/05/2009			
Jean CLAMON	27 125	23,47	26/12/1997	26/12/2005			
Jean CLAMON	22 550	20,41	17/11/1998	17/11/2006			

(1) Les options consenties en 2006 et non sujettes à condition de performance, ont été valorisées comptablement à 15,36 € (9,84 € en 2005).

Les options consenties en 2006 et sujettes à condition de performance, ont été valorisées comptablement à 14,03 € (8,99 € en 2005).

(2) en pourcentage de la charge comptable du Plan Global d'Intéressement en Actions, associant options de souscriptions d'actions et actions gratuites.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'options en vie à fin 2006 détenues par les mandataires sociaux.

Société émettrice du plan	BNP	BNP	BNP	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas
Date d'attribution du plan	22/05/1997	13/05/1998	22/12/1999	15/05/2001	21/03/2003	25/03/2005	05/04/2006
Nombre d'options en vie à fin 2006 par plan	50 438	191 698	353 050	423 720	564 876	353 081	435 000

- Déténtion d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

A compter du 1^{er} janvier 2007, les mandataires sociaux devront détenir pendant la durée de leurs fonctions une quantité minimale d'actions déterminée sur la base du cours d'ouverture de l'action et de leur salaire fixe au 2 janvier 2007. Le nombre d'actions détenues doit correspondre à 7 années de salaire fixe pour MM. Michel Pébereau (58 700 actions) et Baudouin Prot (75 500 actions) et à 5 années de salaire fixe pour MM. Georges Chodron de Courcel (30 000 actions) et Jean Clamon (27 600 actions). La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 13 février 2010.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués sont également tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues des levées d'options. Cette obligation de conservation est fixée à 50 % de la plus value nette d'acquisition réalisée sur les options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007 et cessera dès lors que le seuil défini au titre de la disposition relative à la détention d'actions sera atteint.

- Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs salariés élus

L'ensemble des rémunérations versées en 2006 aux administrateurs salariés élus par le personnel s'est élevé au prorata de leur présence à 89 942 euros (104 604 euros en 2005), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2006 aux administrateurs salariés élus par le personnel se sont élevés au total à 76 551 euros (97 360 euros en 2005). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs salariés élus par le personnel bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance - décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2006 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 989 euros (1 152 euros en 2005).

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2006 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 639 euros (769 euros en 2005). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

- Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2006, le montant des prêts en cours contractés par les mandataires sociaux s'élève à 4 095 895 euros (3 717 763 euros au 1^{er} janvier 2006).

8.g VENTILATION DU BILAN PAR ECHEANCE

Le tableau qui suit présente le bilan par date d'échéance contractuelle.

En millions d'euros 31 décembre 2006	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		9 642						9 642
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	744 858							744 858
Instruments financiers dérivés de couverture	2 803							2 803
Actifs financiers disponibles à la vente	18 706		12 563	6 414	9 169	11 905	37 982	96 739
Prêts et créances sur établissements de crédit		17 701	26 324	12 437	4 598	4 726	9 384	75 170
Prêts et créances sur la clientèle		29 808	67 663	34 580	42 687	112 154	106 241	393 133
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(295)							(295)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			7	505	353	788	13 496	15 149
Actifs financiers par échéance	766 072	57 151	106 557	53 936	56 807	129 573	167 103	1 337 199
Banques centrales et CCP		939						939
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	597 990		636	2 406	8 523	25 381	18 392	653 328
Instruments financiers dérivés de couverture	1 335							1 335
Dettes envers les établissements de crédit		22 280	73 722	24 497	12 628	5 741	4 782	143 650
Dettes envers la clientèle		175 874	83 548	23 903	5 388	2 167	7 772	298 652
Dettes représentées par un titre			28 771	21 680	25 971	20 892	24 245	121 559
Dettes subordonnées	1 558		1 237	320	773	2 057	12 015	17 960
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	367							367
Passifs financiers par échéance	601 250	199 093	187 914	72 806	53 283	56 238	67 206	1 237 790

En millions d'euros 31 décembre 2005	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		7 115						7 115
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	700 525							700 525
Instruments financiers dérivés de couverture	3 087							3 087
Actifs financiers disponibles à la vente	15 098		6 675	6 838	10 641	18 571	34 883	92 706
Prêts et créances sur établissements de crédit		10 760	11 047	8 817	5 847	3 342	5 196	45 009
Prêts et créances sur la clientèle		20 529	40 959	23 865	43 267	97 202	75 374	301 196
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(61)							(61)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			74	597	272	1 127	13 375	15 445
Actifs financiers par échéance	718 649	38 404	58 755	40 117	60 027	120 242	128 828	1 165 022
Banques centrales et CCP		742						742
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	567 706		1 684	1 069	3 642	21 529	15 051	610 681
Instruments financiers dérivés de couverture	1 015							1 015
Dettes envers les établissements de crédit		27 442	52 613	16 160	13 179	6 935	2 564	118 893
Dettes envers la clientèle		132 466	68 916	24 181	10 113	2 426	9 392	247 494
Dettes représentées par un titre			29 234	19 862	15 263	10 975	9 295	84 629
Dettes subordonnées	1 871		679	284	516	1 953	11 403	16 706
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	901							901
Passifs financiers par échéance	571 493	160 650	153 126	61 556	42 713	43 818	47 705	1 081 061

8.h VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2006. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	75 170	75 439	45 009	45 014
Prêts et créances sur la clientèle	393 133	392 600	301 196	302 916
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 149	15 628	15 445	16 813
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	143 650	143 906	118 893	119 663
Dettes envers la clientèle	298 652	298 678	247 494	247 502
Dettes représentées par un titre	121 559	121 429	84 629	84 531
Dettes subordonnées	17 960	18 127	16 706	17 041

GROUPE BNP PARIBAS

Les éléments de valeurs de marché présentés ci-dessus sont relatifs aux seuls instruments financiers inscrits au bilan, et ne portent donc pas sur les autres actifs et passifs non financiers.

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.